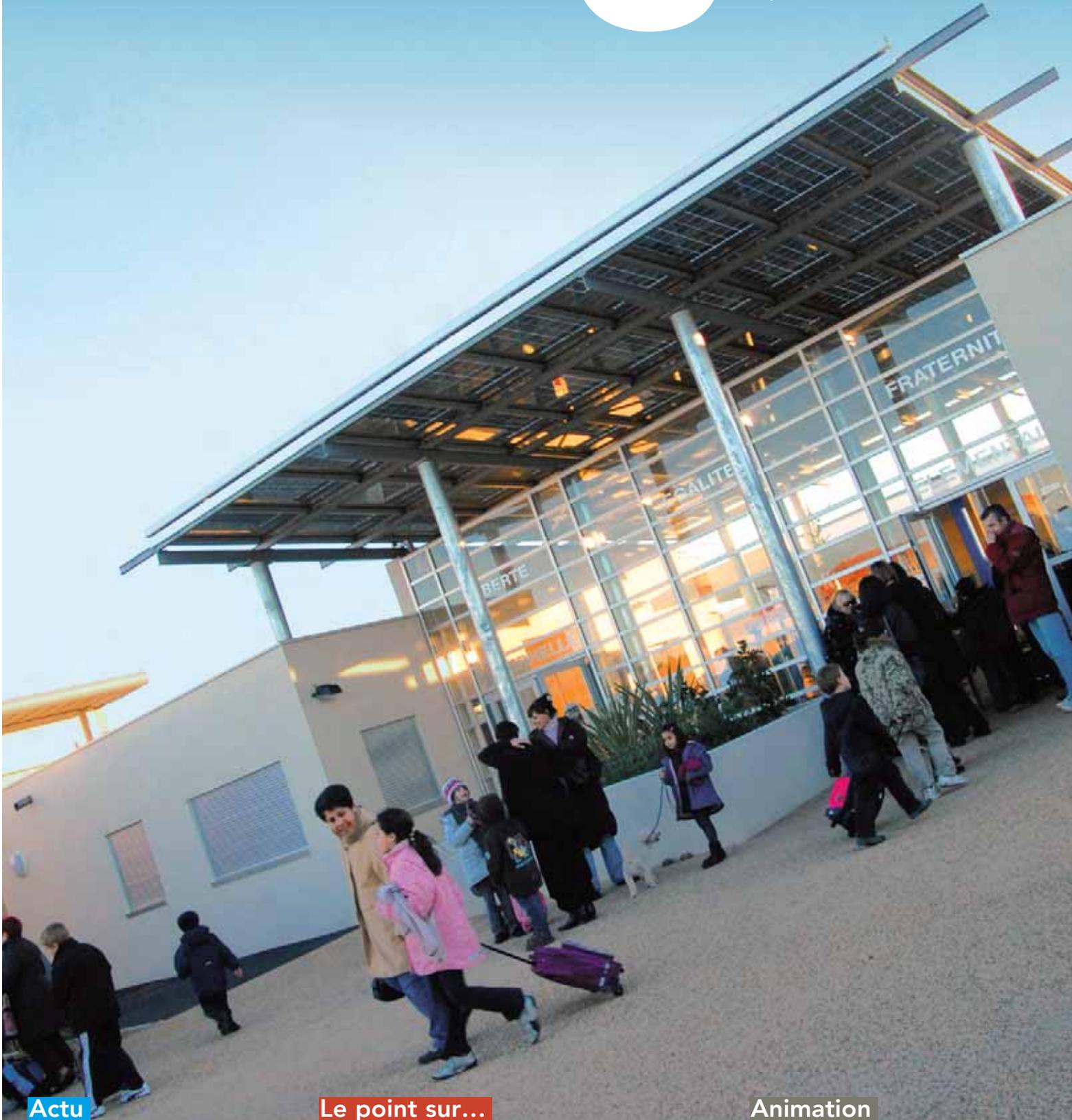


| Décembre 08 | N°52 |

Agde

Le journal de la Ville



Actu

Le point sur...

Animation

Le Groupe

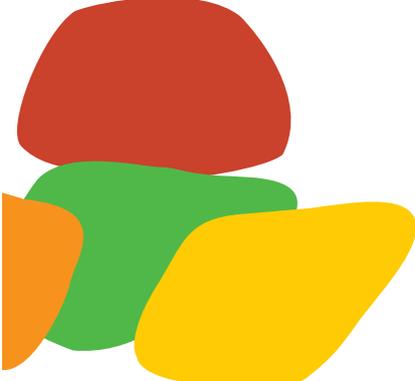
Scolaire du Littoral

Un projet global

de Développement Durable

Les festivités

de Noël



LE JOURNAL D'AGDE
est édité par la Mairie d'Agde
Service Communication
34306 Agde Cedex
Tél. 04 67 94 62 10
Fax 04 67 94 62 19
http : www.ville-agde.fr

Directeur de la publication
Gilles D'Ettore

Directeur Délégué
Jérôme Cavaillès

Responsable de la Publication
Séverine Hügel-Vrancken

Responsable Adjointe de la Publication
Catherine Maurel

Rédaction
service Communication (Gwenaëlle Monchaux,
Laurent Gheysens et Laurent Uroz),
Céline Castan, Chargée de Communication
de la Communauté d'Agglomération
(article page 15), Olivier Archimbeau
(article page 39)

Graphisme, Studio a...
Tél. 04 67 01 00 95

Fabrication et impression
EUROPRINT
Tél. 04 67 74 12 03

Photos
Une, Laurent Uroz,
service Communication, Daniel Colas
(Hôtel Barrier, photo en haut à gauche
de la page 11), Antoine Ros (photo de tournage,
en bas de la page 14),
le collège René Cassin (photo de voile page 17
et photos de la page 18), Laurent Araud
(photos aériennes du Bagnas page 20, du Cœur
de Ville page 21 et de la Conque page 23),
Mathieu Foulqué pour l'ADENA (photo
du poisson page 22), André Huan
et la compagnie Entr'Act (photos pages 26 à 29),
service Environnement (photo en bas à gauche
page 39)

Visuels
Guillaume Niquet pour attitude-design
(visuel des 2^{èmes} Rencontres Médiévales
et Féériques en page 27) et studio a (visuel
de l'exposition Azéma en dernière
de couverture page 48)

Imprimé sur papier 90 grammes

Tirage, 17 000 exemplaires

Dépôt légal, 4^{ème} trimestre 2008

ISSN 1625-7634



ACTU
inauguration DU CLUB-HOUSE
YANNICK NYANGA **p.7**

JEUNESSE
Le COLLEGE
Rene Cassin



p.20

LE POINT SUR...
LE DEVELOPPEMENT
DURABLE



p.16



p.26

ANIMATION
Festivites De Noel



| SOMMAIRE |

ACTU P.4

- Inauguration du Groupe Scolaire du Littoral
- Inauguration du Club-House Yannick Nyanga
- Du côté des travaux
- Bienvenue aux Nouveaux Agathois

cinéma P.14

- Agde à l'heure du 7^{ème} Art

AGGLO P.15

- La Maison de l'Entreprise d'Agde

Jeunesse P.16

- Le Collège René Cassin
- Des vacances instructives pour le CMJ

Le Point sur... P.20

- Un projet global de Développement Durable
- Interview de Véronique Salgas, Vice-Présidente de la CAHM, Conseillère Municipale en charge du Développement Durable

animation P.26

- Les 2^{èmes} rencontres Médiévales et Féeriques

CULTURE P.30

- Bruno Priez, facteur d'accordéons
- Journées Européennes du Patrimoine

du conseil P.34

- Séances du 24 juillet et du 25 septembre

COMITES DE QUARTIER P.39

- Visite de la station d'épuration "Posidonia"

LIBRE EXPRESSION P.40

RETROSPECTIVE P.41

Edito

du Maire



Le Développement Durable qui a pour ambition de favoriser une croissance économique à la fois respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois est devenu l'enjeu majeur de nos sociétés.

Notre cité s'inscrit pleinement dans ce mouvement en initiant un grand nombre d'opérations reconnues, en la matière, comme exemplaires.

C'est ainsi que treize objectifs ont été définis dans le cadre d'un projet global afin d'intégrer la dimension écologique à l'ensemble des actions conduites par la Municipalité, qu'il s'agisse d'aménagement des espaces, d'organisation des déplacements ou encore de développement de l'écotourisme. Le nouveau Groupe Scolaire du Littoral, inauguré à la rentrée, constitue une belle démonstration de la mise en œuvre de ces priorités avec le choix d'une infrastructure économe énergétiquement, puisqu'il s'agit d'un établissement qui produit une partie de l'énergie qu'il consomme.

Le Développement Durable, c'est aussi réhabiliter et revitaliser notre patrimoine. Ainsi, après les travaux largement avancés qui concernent le Moulin des Evêques, c'est l'Hôtel Barrier qui fait l'objet d'un chantier de réhabilitation tandis que la place Conesa, sur laquelle donne la nouvelle Ecole de Musique, est en cours de réaménagement. Vous pouvez le constater, le rythme des investissements réalisés pour le renouveau du cœur de notre cité ne faiblit pas et devrait encore être accentué dans les mois à venir.

Le Développement Durable, c'est enfin assurer l'entretien et la requalification de nos voies de circulation. Cela devenait particulièrement nécessaire pour la route de Rochelongue qui a été, dans une première phase de travaux, sécurisée avant d'être, l'année prochaine, réaménagée dans le cadre d'un projet d'embellissement de cette avenue toujours plus fréquentée.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année avec une pensée particulière pour toutes celles et tous ceux d'entre vous qui sont dans la difficulté.

Gilles D'Ettore
Député-Maire d'Agde

INAUGURATION du Groupe Scolaire du Littoral

L'ÉCOLE DE DEMAIN S'INSCRIT
DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

/// Un bâtiment fonctionnel, qui représente l'école de demain". Cette phrase de Gilles D'Ettore résume bien l'esprit qui a présidé à la création du nouveau Groupe Scolaire du Littoral. Une création qui, ainsi que l'a souligné le Député-Maire d'Agde lors de l'inauguration de l'établissement le 29 septembre dernier, "nous a permis de répondre à la saturation des groupes scolaires du Grau d'Agde et du Cap d'Agde, ainsi que l'avait presentie l'étude démographique réalisée à notre demande il y a quelques années déjà. Nous l'avons voulu à l'épicentre de notre commune, car nous souhaitons vouer le cœur de notre territoire communal aux activités sportives, ludiques et éducatives. Ce Groupe Scolaire répond à la norme HQE - Haute Qualité Environnementale, que ce soit en termes de relation du bâtiment avec son environnement, de gestion de l'énergie, grâce aux panneaux solaires, de gestion de l'eau, au travers de l'aménagement spécifique

des jardins, du confort acoustique et visuel ou de la qualité sanitaire de l'air, grâce au système de ventilation. Tout cela a bien évidemment un coût : 4 M€. Mais pour nos enfants, il ne s'agit jamais de sacrifice. Notre souhait était ici de réaliser un projet exemplaire, et c'est, je crois, le cas. Demain, le Groupe Scolaire sera relié à l'ensemble du territoire communal par des pistes cyclables, afin de permettre aux élèves les plus âgés d'y venir à vélo, en toute sécurité. Merci aux enseignants et aux parents d'élèves, qui ont guidé les choix de l'architecte, merci à ce dernier, ainsi qu'aux entreprises qui ont travaillé à cette belle réalisation. 174 enfants y sont aujourd'hui scolarisés sur les 240 places disponibles. Je crois que nous avons su réaliser là un modèle d'aménagement qui contribue à la valorisation de notre Archipel de Vie".

Des panneaux et capteurs solaires pour alimenter l'établissement en électricité et en eau chaude

L'inauguration du nouveau Groupe Scolaire du Littoral a débuté par une visite guidée, sur les pas de l'architecte du projet, Philippe





Coudray. De très nombreux Agathois ont suivi avec intérêt ses explications quant à la conception des bâtiments, qui répond à la norme HQE. La visite a commencé dans le hall d'accueil de 100 m², sous les 120 m² de panneaux solaires photovoltaïques qui servent à produire de l'électricité et pour la réalisation desquels la Ville va recevoir une subvention de la Région à hauteur de 30 à 40 % du coût de l'investissement. Le groupe dispose également de 6 m² de capteurs solaires thermiques, qui l'alimentent en eau chaude. Un tableau électronique, installé sur l'un des murs d'entrée, permet aux enfants - et aux parents - de visualiser les kilowatts produits et le CO2 non rejeté dans l'atmosphère.

Des matériaux pérennes, répondant à l'enjeu énergétique

Passé les locaux du personnel et de la direction, on pénètre dans une vaste salle polyvalente de 110 m² dédiée à la pratique de l'éducation sportive, mais qui pourra aussi être utilisée de manière totalement indépendante grâce à deux accès extérieurs et à l'installation de toilettes handicapées. L'architecte en a profité pour préciser que tous les murs du Groupe

Scolaire avaient été réalisés à partir de briques "monomur" de 30 cm, favorisant ainsi l'inertie du bâtiment. Les toitures sont en zinc et les menuiseries en alu, des matériaux pérennes qui permettront de diminuer le coût de l'entretien courant. Une étanchéité asphaltée a été réalisée sur les terrasses et la ventilation double flux permet de récupérer de l'énergie. Les lampes sont à très basse consommation, les chaudières à très haute performance et les vitrages à isolation renforcée. De quoi répondre à l'enjeu énergétique et réduire les consommations, 33 % de moins qu'une école classique.



Des codes couleurs pour s'orienter et rappeler l'histoire d'Agde

Quatre codes couleurs ont été retenus pour l'aménagement de l'ensemble du Groupe Scolaire, qui a été conçu à l'échelle des enfants : le blanc cassé et le gris, en référence à la pierre volcanique, pour les extérieurs, le beige clair nuancé de points de basalte pour les lieux de circulation, un vert clair pour les salles de sport et enfin, un mélange d'orangé, rouge et jaune pour les sols des salles de classes, en référence au magma du volcan.

Après la salle polyvalente, on débouche sur les salles de classes maternelles, d'une surface identique de 60 m². Comme l'a précisé l'architecte, un code couleurs a été mis en place, afin de permettre aux enfants de s'orienter aisément. Ainsi, les encadrements de portes des classes de petite section sont bordeaux, ceux de moyenne section orangés et ceux de grande section jaunes. Les baies vitrées, qui permettent d'admirer le Mont Saint-Loup tout proche, ont été dotées de stores orientables et relevables. Enfin, chaque salle possède un toit courbe qui reprend la forme d'une vague. Le tout participe de la ventilation naturelle des classes.

La partie maternelle, parfait reflet de la partie primaire

Au bout du couloir, on accède enfin à la partie restauration, d'abord celle réservée aux maternelles, ce qui permet aux enfants de ne pas avoir à sortir et à remettre leurs manteaux pour aller manger, puis celle consacrée aux primaires, qui empruntent quant à eux un cheminement piétonnier pour rejoindre cette aile du bâtiment. Du côté des primaires toujours, l'architecte a réalisé un atelier sensoriel, avec possibilité de jardinage.

Après avoir traversé les cours de récréation et les préaux, on rejoint la partie primaire du Groupe Scolaire, bouclant ainsi la boucle. L'architecte l'a en effet conçue comme le parfait reflet de la partie maternelle, avec là encore de belles salles de classes, d'une superficie allant de 50 à 64 m² et dotées chacune d'un point d'eau et d'un point informatique.



Ce qu'ils en disent...

Une école exemplaire

Monsieur Ségura, Inspecteur d'Académie, représentant le Recteur, a salué la création de cette "école exemplaire, à plus d'un titre, puisqu'elle répond à la norme HQE" non sans avoir rappelé en préambule que "cet établissement était devenu nécessaire. Il offre aujourd'hui, sous la houlette d'un seul directeur, trois classes de maternelle et cinq de primaire et permet d'apprendre à gérer l'énergie, véritable outil pédagogique au service des élèves qui reçoivent désormais un enseignement consacré à la préservation de l'environnement".

Un investissement de qualité

Avant de dévoiler la plaque commémorative et de couper le ruban inaugural aux côtés du Député-Maire, le Sous-Préfet Bernard Huchet a pour sa part souligné combien "il est toujours agréable d'inaugurer un nouveau bâtiment public, qui plus est une école, qui permet l'apprentissage du savoir, de la citoyenneté et du savoir-vivre ensemble. Cet investissement a été réalisé tout en préservant le site exceptionnel sur lequel il se trouve. Cela a d'ailleurs donné lieu à de nombreuses discussions et études de la DIREN afin d'intégrer au mieux les bâtiments sur ces paysages. Aujourd'hui le résultat est là et permet d'offrir aux jeunes générations un investissement de qualité".



UN GRAND DE L'OVALIE donne son nom au Club-House des Champs Blancs



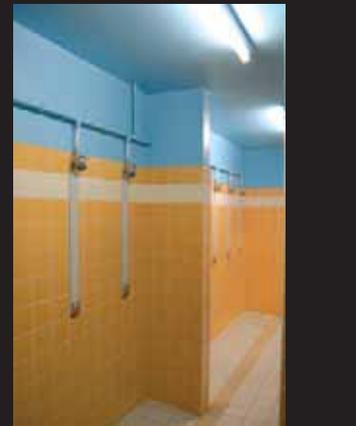
Dans le monde de l'ovalie, Yannick Nyanga est une référence. A tout juste 25 ans, celui qui occupe aujourd'hui le poste de troisième ligne aile au Stade Toulousain, affiche en effet à son palmarès pas moins de 25 sélections, 20 points marqués en équipe de France (4 essais) et des titres prestigieux que ce soit en club (finaliste du Championnat de France en 2006, finaliste de la Coupe d'Europe en 2008 et Champion de France en 2008, pour ne citer que les plus récents) ou en équipe nationale (vainqueur du Tournoi des six nations en 2006).

Ce que l'on sait moins, c'est que ce jeune rugbyman a fait ses premiers pas au sein du ROA (Rugby Olympique Agathois) en 1997-1998. Yannick a alors 15 ans et se fait très vite remarquer pour ses qualités de jeux, ce qui l'amène à jouer dès l'année suivante au sein de l'AS Béziers puis, à partir de 2005, au Stade Toulousain où il officie désormais quand il ne joue pas pour l'Equipe de France. Aussi, lorsqu'il s'est agi de trouver un nom au nouveau Club-House des Champs Blancs, c'est tout naturellement à lui qu'ont pensé les dirigeants du ROA. Un hommage qui a été droit au cœur de notre champion, lequel a accepté immédiatement la proposition de son ancien club. Le 28 septembre dernier, Yannick Nyanga était donc présent sur le site des Champs Blancs, nouveau fleuron des équipements sportifs agathois, pour inaugurer officiellement "son" Club-House aux côtés du Député-Maire Gilles D'Ettoire. Mais avant de couper le ruban officiel, le rugbyman a donné le coup d'envoi de la rencontre Agde-Thuir, programmée en début d'après-midi. Et c'est encadré par une haie d'honneur formée par les deux équipes en présence et accompagné d'un autre champion,

le boxeur Frédéric Patrac, qu'il a fait son entrée sur le terrain, en portant le Saint-Graal du rugby : le Bouclier de Brennus. Les deux sportifs de haut niveau ont été longuement et chaleureusement applaudis par les quelque 700 spectateurs venus assister à l'événement.

Au terme de la rencontre, qui s'est soldée par la victoire des Agathois sur le score de 12 à 9, ce qui n'a pas manqué de ravir le public, le Député-Maire Gilles D'Ettore a officiellement inauguré le Club-House en compagnie de Yannick Nyanga, des Présidents du ROA : Jean-Luc Fabre, Jean-Marc Numérin et Liliane Bergdoll, d'André Tobena, son Adjoint délégué au Sport et de Jean-

Alain Numérin, Conseiller Municipal chargé des Relations avec les associations sportives. "C'est un honneur pour notre ville, qui plus est dans cette nouvelle enceinte dédiée au sport, de recevoir aujourd'hui un champion tel que Yannick Nyanga et qu'il ait de plus accepté de donner son nom au Club-House. C'est un bel hommage rendu à l'Ecole de Rugby qui l'a formé" s'est félicité Gilles D'Ettore. Le Président Jean-Luc Fabre a ajouté quant à lui qu'il était "fier des valeurs du rugby. Yannick, tu es un exemple non seulement de sportivité, mais aussi de gentillesse. Tu es quelqu'un de simple et généreux et c'est un grand jour pour nous tous et un grand honneur que tu nous fais".



Visiblement un peu gêné par tous ces élans de sympathie, l'intéressé a juste déclaré : "quand Jean-Luc (NB : le Président du ROA) m'a appelé pour me proposer de donner mon nom au Club-House, j'ai été très ému car le ROA compte vraiment beaucoup pour moi. Merci à tous ceux au sein du club, et surtout à Jeannot Bes, qui ont fait de moi ce que je suis devenu". Puis il a dévoilé la plaque portant son nom et qui orne désormais l'entrée du Club-House, lequel offre aujourd'hui aux sportifs agathois tous les équipements et le confort nécessaire.

DU CÔTÉ DES TRAVAUX

Du Cœur de Ville à la route de Rochelongue

La place Conesa, un espace dédié à la musique

La place Conesa, actuellement en travaux et située en plein cœur de la Cité historique, va devenir, d'ici le mois de juin 2009, une jolie place exclusivement réservée aux piétons et dédiée à la musique. En effet, l'objectif de ce nouvel aménagement est de faire de celle-ci, au-delà d'un espace de promenade, un lieu de concerts puisqu'elle se situe face à l'École de Musique. Dans cette optique, des gradins épousant la pente naturelle du terrain vont être installés en direction de l'École de Musique. Une statue symbolisant la musique viendra ensuite enjoliver la scène.



Enfin, un travail de mise en lumière, réalisé avec des projecteurs placés sous les génoises et au sol, valorisera l'ensemble. Mais avant tout ceci, des travaux sur les différents réseaux ont dû être effectués. Ainsi, depuis le mois d'octobre 2008, la Lyonnaise des Eaux a repris entièrement les branchements et mis aux normes l'ensemble des réseaux afin de permettre une meilleure efficacité de notre station d'épuration. Enfin, à partir du mois de mars 2009, les travaux, qui toucheront alors à leur fin, concerneront la pose du pavage au sol, du mobilier urbain et des plots destinés à préserver la zone piétonne ainsi que l'éclairage. Pour l'embellissement de cette place, le coût des travaux s'élève à 700 000 €.



En ce qui concerne les ascenseurs, ils sont en place dans la partie habitation et dans la salle polyvalente.

Les branchements se feront ultérieurement.

A l'extérieur du bâtiment, des essais de couleur ont eu lieu sur la façade et après concertation avec les Bâtiments de France, la teinte retenue est un beige sable.

Enfin, le raccordement des réseaux d'eau et d'électricité ne se fera qu'une fois le bassin extérieur creusé.

Les travaux avancent sur le chantier du Moulin des Evêques

Depuis la rentrée, le chantier de réhabilitation du Moulin des Evêques a bien avancé. La structure de la toiture, faite de bois et de métal, est aujourd'hui achevée. Le zinc de couverture va être posé d'ici la fin du mois de janvier 2009. Il s'agit de panneaux d'une superficie de 1400 m², reprenant le ton de la pierre basaltique d'Agde. Avec le temps, ils vont continuer à se patiner tout en conservant leur belle tonalité. A l'issue de leur pose, la grue située sur le chantier sera enlevée.

Toujours au niveau du toit, les gouttières sont en train d'être installées. Elles sont intégrées directement dans la toiture afin de ne pas être apparentes. Elles auront ainsi la forme d'une rigole, placée à environ 50 cm du bord du toit.

Du côté des menuiseries, les portes-fenêtres des terrasses des futurs logements du 4^{ème} étage sont en place. Les prochains travaux à cet étage porteront sur la pose des cloisons, de l'isolation et sur les branchements des réseaux d'eau et d'électricité. Dans la salle polyvalente, les rails destinés à accueillir les cloisons en plaque de plâtre commencent à être installés, en particulier dans les locaux administratifs et techniques. Pour la zone restauration (cuisine et chambre froide), les sanitaires et la salle de régie-sonorisation, les cloisons internes sont déjà montées. A noter que les plaques de plâtre utilisées ont une épaisseur particulière de 2,8 cm, pour des questions de rigidité mais aussi de sécurité puisqu'elles permettent de faire office de système coupe feu. Enfin, dans cette salle, les systèmes d'aération et d'évacuation des fumées ont été posés.



L'Hôtel Barrier, un chantier réalisé dans le cadre du Périmètre de Réhabilitation Immobilière (PRI)

La réhabilitation de l'Hôtel Barrier, un Hôtel particulier du Cœur de Ville situé plus précisément aux 13 rue de la Glacière – 2 rue des Picpailles et où, selon certains, Richelieu aurait séjourné, a démarré depuis le mois de juin. A terme, ce chantier qui s'inscrit dans le Périmètre de Réhabilitation Immobilière (PRI) mis en œuvre en partenariat avec la SEBLI, devrait laisser place à sept logements en loyers intermédiaires, allant du T1 au T4 et représentant une surface totale de 455 m² habitables. A ce jour, les travaux sont déjà bien avancés. Après la démolition et le déblaiement des planchers existants, de nouveaux planchers béton ont été réalisés, permettant ainsi d'insérer des ferrillages dans les murs afin de





maintenir la bâtisse. Tous les encadrements de fenêtres en basalte ont été repris. Des ouvertures ont été créées à l'identique de l'existant. A la fin du mois de décembre, le gros œuvre sera terminé et la charpente posée. Ensuite, les travaux concerneront les enduits sur murs intérieurs et extérieurs et la pose des menuiseries. Enfin, le chantier, qui devrait s'achever au dernier trimestre 2009, portera sur la pose des cloisons, sur les installations électriques et de plomberies, sur la pose du carrelage et sur les peintures. Le coût total de cette belle opération de réhabilitation de notre patrimoine s'élèvera à 1 121 608 € TTC. A noter que l'escalier central en pierre a été naturellement conservé et pourra être désormais accessible aux visiteurs.

Route de Rochelongue les travaux ont enfin démarré

Cela faisait des années, plus de 13 ans exactement, que la route de Rochelongue était oubliée et laissée



à l'abandon par le Département. Sébastien Frey, depuis son élection au poste de Conseiller Général, a pris le dossier en main afin que les travaux de sécurisation de cette route côté sud soient réalisés au plus vite. Très rapidement, l'aménagement a débuté. La réfection a commencé entre le boulevard Pompidou (cimetière) et le rond point de la Méditerranée (centre de radiologie). La route de Rochelongue, élargie de 6 mètres, est en train de se transformer en une belle avenue de 18 m de large. Elle sera agrémentée d'une piste cyclable bordée d'arbres, d'espaces verts et bénéficiera d'un nouvel éclairage public et de mobilier urbain adapté. Mais avant d'en arriver à l'aménagement définitif de la route, il faudra s'armer d'un peu de patience car le projet se fera en deux temps. Dans un premier temps, les travaux qui s'achèveront fin décembre 2008, concernent essentiellement la mise en place du réseau pluvial. Un enrobé maigre sera également posé afin de sécuriser l'avenue. Dans un deuxième temps, des travaux de finition et d'embellissement seront entamés en octobre 2009 pour s'achever en mars 2010. Le coût de ce chantier d'envergure, qui était très attendu par les Agathois, s'élèvera au total à 1,8 million d'euros TTC, une fois que la portion littorale de la route de Rochelongue sera elle aussi réalisée.



Bienvenue aux Nouveaux Agathois !

A en juger par l'évolution de sa démographie, Agde est assurément l'une des communes des plus dynamiques de la Région. En effet, ce sont près de 500 habitants qui rejoignent chaque année le territoire agathois, preuve de l'attractivité de notre Archipel et de ses quartiers, où chacun peut trouver le style de vie qui lui convient. Même si ces nouveaux arrivants s'intègrent souvent aisément et spontanément, la Ville organise régulièrement des soirées d'accueil pour leur permettre de mieux appréhender leur nouvel environnement et les multiples potentialités qu'il offre. C'est dans cette optique qu'elle invite également les représentants du tissu associatif afin que se tissent de nouveaux fils qui deviendront, à n'en pas douter, des liens solides.

Le 17 octobre dernier, les "Nouveaux Agathois" de l'année écoulée se sont retrouvés au Palais des Congrès pour la traditionnelle soirée de bienvenue. Le Député-Maire Gilles D'Ettore les a officiellement accueillis en compagnie du Conseil Municipal. Il leur a souhaité tout d'abord et comme il se doit la bienvenue, les remerciant pour leur présence, ainsi que les associations, dont certaines avaient installées de la documentation sur les tables, histoire de mieux se présenter. Gilles D'Ettore a tout d'abord dressé un tableau de la ville et des différents quartiers qui la composent, avant d'élargir son propos à la Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée, dont Agde est la ville centre. Il a ensuite présenté chacun des élus, en précisant leurs délégations et en mettant en exergue quelques-unes de leurs actions en cours ou à venir. Puis, il a successivement évoqué la mise en place de nouveaux services liés au secteur



médical : le Centre de Soins Polyvalent, le scanner et le Centre de Dialyse, mais aussi l'accueil des personnes retraitées autour des trois foyers de la ville ou les activités menées par le Centre Communal d'Action Sociale à destination des retraités. Il a également parlé de l'importance du sport avec l'ouverture du nouveau stade Michel Millet ou encore la future création du Complexe Aquatique des Champs Blancs, évoqué celle de l'éducation avec l'inauguration, en cette rentrée 2008, du Groupe Scolaire du Littoral et abordé les transports avec le projet de développement du fluvial. Un autre élément important de son discours fut celui consacré au tourisme, notre ville possédant l'un des meilleurs Office de Tourisme de la région et certainement l'une des plus riches programmations d'animations estivales. En conclusion, le premier magistrat de la Ville a invité les nouveaux Agathois à "devenir des acteurs de la vie locale" notamment en participant aux Comités de Quartier. "La Mairie est un lieu ouvert à tous, n'hésitez pas à en pousser la porte pour quelque demande que ce soit" a-t-il conclu. C'est ensuite autour du verre de l'amitié que les premières rencontres ont pu se faire et que les premiers liens se sont tissés.

Portraits de Nouveaux Agathois



**Carole Debourse (26 ans)
et Florent Duroc (22 ans)**

C'est la rencontre du Nord - Lille pour elle - et du Sud - Agde pour lui. Le jeune couple s'est installé dans le quartier des Cayrets le 21 janvier 2008 après s'être connu... à Agde. Carole exerce la profession de masseur-kinésithérapeute, en libéral. Quant à Florent, il est marin-pompier, basé à Toulon et effectue donc les trajets à chaque vacation. "Nous apprécions surtout le cadre de vie et le climat, qui permet de profiter pleinement de la mer, mais aussi toutes les activités que l'on peut pratiquer, notamment au travers des associations. Et puis on aime la mentalité des gens d'ici, c'est agréable. Qui plus est, Agde est une ville pratique pour faire ses achats ; on y trouve de tout".

**Françoise et Patrick Muller
(42 et 45 ans) et leurs enfants :
Marine (5 ans) et Lucie (2 ans)**



Si Patrick est originaire de la région, Françoise, elle, était parisienne. Le couple s'est d'ailleurs rencontré et marié à Paris où Patrick, fonctionnaire d'Etat, était installé pour raison professionnelle. "Il nous a fallu 20 ans pour que je puisse être muté dans le sud et nous avons alors préféré nous installer à Agde. Nous avons fait le choix de nous

**Valérie De Villecourt (27 ans)
et Vincent Labat (34 ans)**

Vincent est fonctionnaire territorial à Agde et c'est par amour que Valérie, Ariégeoise, est devenue une nouvelle Agathoise en s'installant au Cap d'Agde. Elle a trouvé un travail en tant que gestionnaire d'immeubles et profite de la vie de la cité. "On adore cette ville parce qu'il y a toujours quelque chose à faire. Les festivités estivales y sont nombreuses et côté sport, on peut pratiquer plein d'activités, car il y en a pour tous les goûts. Bref, on se sent bien ici. Il y a le soleil, la mer... que demander de plus ?".



**Marie-Josée et Jean Bobin
(62 et 66 ans) et leur voisine,
Christine Kervennal (54 ans)**

intégrer d'abord professionnellement - Françoise est infirmière libérale - avant de nous préoccuper de l'extra-professionnel comme les loisirs. Cela viendra après". Françoise ajoute : "On se sent bien ici, c'est un autre confort de vie. Je retourne à Paris de temps en temps, mais en touriste. Franchement, cela ne me manque pas". Tous les deux ont un projet fort : "acheter un terrain au Grau d'Agde et faire construire".



**Anna Biezynska (33 ans)
et Fabrice Delmas (39 ans)**

Anna a un charmant accent, qu'elle tient de ses origines polonaises. Cette nouvelle Agathoise travaille à Montpellier. Elle effectue chaque jour le trajet et trouve cela facile depuis Agde. Fabrice travaille quant à lui à Sète. Il connaissait bien Agde avant de s'y installer. "J'y suis venu en vacances durant presque toute mon adolescence et lorsque nous avons pu nous installer dans le Sud, c'est tout naturellement ici que nous avons choisi de vivre. Nous sommes installés depuis 6 mois et nous commençons à bien nous intégrer. Durant tout l'été, nous avons pu découvrir le patrimoine de la ville grâce aux Journées du Patrimoine et aux visites guidées. C'était super sympa d'autant que nous apprécions particulièrement la vieille ville".



Marie-Josée et Jean sont des retraités heureux. Lui travaillait dans le secteur du bâtiment alors qu'elle était assistante maternelle, tous deux à Nancy, en Lorraine. Ils ont connu - et apprécié - Agde au cours de vacances successives. Dès lors, le choix de leur lieu de vie pour la retraite s'est imposé. "Nous habitons dans un quartier calme, les Cayrets. Il y a sur la ville, nombre d'activités et ça tombe bien car nous sommes des retraités actifs. Nous faisons de la gymnastique, de l'aquagym, du vélo, de la marche et participons à beaucoup d'activités proposées par l'Âge d'Or. L'été, nous lézardons sur la plage de Saint-Vincent. La ville est magnifique et accueillante et nous nous y sommes faits plein d'amis. Nous aimons aller au contact des autres". Christine vient de Marseille avec son mari, Yves (60 ans). Ce n'est donc pas pour le climat ou la proximité de la mer qu'ils ont déménagé, mais pour "le calme et la tranquillité de la ville". Ils habitent au premier étage du même immeuble que les Bobin. Elle travaille en tant que téléprospectrice et "adore tout ce qui est culturel comme la programmation du Palais des Congrès ou les animations du Cœur de Ville. J'ai vraiment apprécié cet été les concerts de la scène flottante comme celui de Michel Fugain".

cinema

Agde à l'heure du 7^{ème} Art

Casting et projections se succèdent au Palais des Congrès !

Le 4 octobre dernier, le Palais des Congrès a accueilli un grand casting de comédiens, figurants et techniciens organisé par la Commission Locale du Film Hérault-Méditerranée en collaboration avec Unifilms productions et destiné à constituer un fichier en vue des tournages de films prévus en 2009. Plus de 200 personnes se sont pour l'occasion prêtées au jeu de la photo et du questionnaire. Cette journée, agrémentée par la venue de personnalités du cinéma et la projection de films tournés dans la région, s'est clôturée par la réalisation du pilote de la future émission "Ta minute de gloire", dont le principe est simple : avoir un talent de chanteur, humoriste, danseur ou comédien. Un concept qui en a séduit plus d'un, au vu du nombre de candidats à s'être déplacés ce samedi !

Autre rendez-vous cinématographique en date, celui du 3 novembre, qui a permis de présenter, toujours au Palais des Congrès du Cap d'Agde, la collection

"La Place". Dernier né de la Commission Locale du Film, ce projet consistait à réaliser une série de courts métrages place de la Marine. Un challenge cinématographique qui avait pour thème "un jour, un court" et auquel huit réalisateurs ont participé, avec un objectif commun : celui de réaliser un court métrage de 3

à 5 minutes, chacun disposant pour cela d'un temps de travail, d'une équipe et de moyens techniques identiques. Après avoir initié les spectateurs au monde du court métrage, la soirée s'est poursuivie par la projection du long métrage de Jean-Pierre Mocky : "Le bénévole" qui avait été entièrement tourné sur Agde en 2005, avec un grand nombre de figurants "bénévoles". Pour ceux qui auraient raté cette projection, une séance de rattrapage est prévue en janvier 2009 sur Canal+ !



Silence, ça tourne !

Un court métrage nommé "Hôtel Mirage"

Une armada de techniciens, avec à leur tête le jeune réalisateur Fabien Prouvost, quelques noms bien connus du cinéma français comme Dominique Besnehard... Non, ce n'était pas un mirage ! Tous étaient bien présents sur Agde en ce 31 octobre pour une seule journée de tournage intense. De la gare d'Agde à l'Hôtel du Donjon rebaptisé pour l'occasion "Hôtel Mirage", en passant par la plage Richelieu, ce sont en effet plusieurs sites agathois qui ont accueilli le tournage de certaines scènes.

D'une durée de douze minutes, ce court métrage traite de l'étrange histoire d'un musicien, alias Christophe Héraut, qui rêve d'intégrer le cercle fermé du show business... A ses côtés, quelques grands acteurs français comme Robert Hossein, Pascal Légitimus ou encore Cyrielle Clair !

Visible en avant-première lors de la Fête du court métrage le 21 décembre à Paris, ce film sera également projeté au Palais des Congrès du Cap d'Agde durant le 6^{ème} Festival des "Hérault du Cinéma", qui se tiendra du vendredi 19 juin au lundi 22 juin 2009 !



Dominique Besnehard lors du tournage

LA MAISON DE L'ENTREPRISE modernise ses services

L'Agglomération Hérault-Méditerranée propose aux acteurs économiques deux Maisons de l'Entreprise (MDE) à Agde et Pézenas, dont la mission est d'accueillir et d'accompagner les porteurs de projets. En Agde, cette structure a pour double vocation de soutenir les commerçants du Cœur de Ville et d'appuyer les actions initiées par les décideurs locaux.



Un outil au service du développement économique

La Maison de l'Entreprise est dédiée à l'accompagnement des chefs d'entreprise, des investisseurs et des porteurs de projets. Sur Agde, son directeur, Jean Viguié, apporte toute sa compétence professionnelle pour évaluer la cohérence d'un projet, analyser le profil de celui qui le porte et définir le plan financier et marketing le plus adapté. Ce sont à ce jour près de 120 porteurs de projets qui ont été reçus depuis le début de l'année, dont 26 ont créé leur propre entreprise, essentiellement dans le domaine des services et du commerce. Parmi les prestations proposées, nous trouvons "la bourse aux entreprises", qui informe les acquéreurs potentiels sur les possibilités de transmission d'entreprise dans le département.

On notera également la présence d'un centre de ressources documentaires où de nombreuses revues et journaux à caractère économique sont consultables sur place. Autre service proposé : la mise à disposition de salles de réunions, lesquelles sont souvent utilisées pour des formations dispensées par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers. La Maison de l'Entreprise s'appuie aussi sur les services de l'Agglomération dédiés soit à la recherche de nouveaux partenaires économiques

désireux de s'installer sur le territoire, soit à l'accompagnement des projets créateurs d'emplois. Le Service Emploi Formation intercommunal (SEFI) et l'équipe du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) sont d'ailleurs volontairement positionnés dans les mêmes locaux.

Un appui pour les commerçants agathois

La Maison de l'Entreprise travaille avec les commerçants à la redynamisation du Cœur de Ville en fédérant les associations représentatives autour de projets communs. Cette année, par exemple, les professionnels du centre ancien ont pu suivre des cours d'anglais afin d'être opérationnels pour accueillir la clientèle britannique des "low cost".

Un Club des Managers, force de proposition

Outre les missions tournées vers les porteurs de projets et les commerçants, une action plus spécifique cible les chefs d'entreprise à travers la création d'un Club des Managers. Ce club est ouvert à tous ceux qui désirent participer au développement économique de notre territoire. En facilitant ces rencontres d'affaires, les décideurs partagent des savoir-faire, s'informent des actions en cours et réfléchissent sur le renforcement de la compétitivité des entreprises. Le Club des Managers, constitué en association de type loi 1901, regroupe aujourd'hui 56 entrepreneurs. Ils se réunissent tous les premiers lundis du mois, à 19 heures, dans les locaux de la Maison de l'Entreprise.

> Infos <

**Si vous souhaitez rejoindre le Club des Managers ou pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Jean Viguié au 04 67 01 64 33 à la Maison de l'Entreprise, 36 rue Jean-Jacques Rousseau, 34 300 Agde
Courriel: managers@agglohm.net ou managers@agglohm.org**

LE COLLEGE RENE CASSIN

Un établissement qui suscite les initiatives



Le collège René Cassin fait partie du paysage agathois depuis plus de quarante ans. Mais il aura fallu attendre les années 80, le 28 mai 1988 plus précisément, pour voir le collège baptisé du nom de René Cassin. Un bel hommage rendu à un grand nom français qui - prix Nobel de la paix en 1968 - aura consacré la plus grande partie de sa vie au respect des droits de l'homme et dont la phrase "il n'y aura pas de paix sur cette planète tant que les droits de l'homme seront violés en quelque partie du monde que ce soit" figure sur la première page manuscrite du texte de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Respect et paix, deux mots indissociablement liés, deux mots qui font partie des valeurs prônées par l'Education Nationale. Ces valeurs sont les principes fondamentaux de la République (la liberté, l'égalité, la fraternité, mais aussi la laïcité, le refus de toutes les discriminations, l'égalité entre les hommes et les femmes) et s'enracinent dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 ainsi que dans les textes constitutionnels : préambule de la Constitution de 1946 et repris dans celle de 1958. Des valeurs que tous les établissements scolaires français, à l'instar de René Cassin, inculquent à leurs élèves. Et le collège René Cassin a, quant à lui, quelques années d'expérience en la matière ! En effet, il fête cette année ses vingt ans d'existence sous son nom de baptême. A cette occasion, il convenait de débiter avec lui notre dossier sur les établissements scolaires agathois, avant de vous faire découvrir le collège Paul-Emile Victor puis le Lycée Auguste Loubatières. Mais tout d'abord, place à Cassin !

Un choix varié d'options et d'activités

Comme tous les établissements de France, le collège René Cassin a pour mission d'assurer le premier niveau de l'enseignement secondaire. Mais au-delà de ses fonctions premières, le collège, aujourd'hui dirigé par Guy Bousquet, s'attache à proposer aux élèves différentes options complémentaires et facultatives : les langues avec le latin, l'allemand, l'espagnol et l'anglais ou les disciplines sportives comme la voile, avec pour objectif principal de susciter des dynamiques de groupe.

Le latin, une option qui rencontre un réel succès

Qui a dit que le latin attirait peu les élèves ? Ce qui est sûr, c'est qu'au collège René Cassin, ils sont toujours plus nombreux à choisir cette option, environ 55 élèves tous niveaux confondus pour l'année scolaire 2008-2009. Principalement axée sur l'apprentissage de la vie quotidienne à l'époque romaine, cette discipline est pratiquée par des élèves impliqués, à qui il est proposé un travail de création autour de la poésie, du théâtre ainsi que des visites de sites datant de l'époque antique. Une occasion pour nos latinistes d'approfondir leurs connaissances sur un sujet qui continue à passionner les nouvelles générations.

Développer les langues, une priorité du collège

De l'anglais en première langue, quoi de plus banal en somme dans un collège. En revanche, quand il s'agit de l'allemand, les établissements se font bien plus rares sur le bassin de Thau ! Le collège René Cassin fait partie de ceux-là.



Ainsi, dès la sixième, les collégiens ont la possibilité de choisir la langue germanique, s'ils le souhaitent. Une opportunité qui est saisie par un nombre croissant d'élèves. Mais le must, cette année encore, c'est le ciné-club, avec plus de 80 élèves inscrits. La possibilité, via une carte audiovisuelle, de visionner chaque semaine des films en version originale.

Une option tournée vers la mer : le nautisme

Avec nos 14 kilomètres de plages, il aurait été dommage de ne pas proposer la voile comme activité ! Surtout lorsque les inscrits bénéficient d'horaires aménagés leur permettant de suivre, tous les vendredis après-midi, des cours de navigation au Centre Nautique du Cap d'Agde. Par mauvais temps, les activités tournent autour de l'apprentissage de la météo, des cartes marines ou de la fabrication de nœuds marins. Mais lorsque le beau temps le permet, cap sur le large !



Cet été, nos marins en herbe sont partis destination le Morbihan où ils ont pu participer aux Championnats de France de voile UNSS.

Des activités diverses pour le plaisir de tous !

Au-delà de ces options, le collège propose également de multiples activités, comme la pratique des échecs. Le club interne à l'établissement organise régulièrement des tournois et compétitions ainsi que la grande finale de fin d'année sur échiquier géant !

Un rallye agathois annuel de mathématiques est également proposé en lien avec toutes les écoles. Ici, l'idée est là encore de fédérer les élèves des différents établissements situés dans l'environnement du collège et bien sûr d'apprendre à travailler en équipe. Cette année, ils étaient 400 concurrents au départ et pour terminer, trois équipes de 40 élèves !





> Le collège en quelques chiffres... <

- Un effectif de 400 élèves
- Quinze classes réparties en 4 classes de 6^{ème}, 3 de 5^{ème}, 4 de 4^{ème} et 4 de 3^{ème}
- Une trentaine de professeurs
- Une unité de production culinaire qui gère environ 2 800 repas par jour pour des établissements extérieurs
- 240 élèves en demi-pension

Autre rendez-vous annuel, celui du Forum des Métiers. Organisé en collaboration avec le collège Paul-Emile Victor, il propose aux élèves de troisième et à leurs parents une rencontre avec des professionnels. Il est vrai que lorsque l'on est en 3^{ème}, il n'est pas toujours facile de savoir ce que l'on souhaite faire plus tard et quelle orientation choisir. Pourtant, c'est souvent dès la seconde qu'une carrière professionnelle se dessine. Aussi, l'orientation est l'un des volets à ne pas négliger. C'est pour cela qu'il existe entre les élèves des classes de troisième et de seconde des rencontres afin de permettre aux premiers de mieux s'orienter et d'opter pour la filière qui correspond à leur choix professionnel.

Le prochain rendez-vous de ce Forum des Métiers est prévu le 21 mars 2009.

Aider les élèves à réussir leur scolarité

La réussite éducative : un dispositif performant



Le Dispositif de Réussite Educative - DRE - mis en place sur la commune vise à offrir toutes ses chances à chacun des enfants.

Considérés dans leur globalité, c'est-à-dire en prenant en compte leur environnement, les élèves bénéficient ainsi d'actions de soutien personnalisé. Une belle initiative, qui a donné naissance à une variante, l'école après les cours.

Une nouveauté nationale : l'école après les cours

Anciennement appelé l'école après l'école, cet accompagnement éducatif a pour objectif d'accueillir les élèves après les cours afin de leur proposer une aide aux

devoirs et aux leçons mais pas seulement. Ils peuvent aussi profiter de ce temps "extrascolaire" pour participer à des ateliers ou s'initier à de multiples pratiques.

Ainsi, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les élèves peuvent trouver durant deux heures un soutien pour approfondir le travail fait en classe ou réaliser certains devoirs. S'ils n'ont pas besoin d'aide particulière, ils peuvent néanmoins bénéficier de moments d'apprentissages différents au sein d'ateliers scientifiques ou linguistiques, ou encore s'initier à de nombreuses activités sportives, artistiques ou culturelles.

Ainsi, au collège René Cassin, un atelier théâtre a vu le jour depuis le mois d'octobre !

Un collège résolument moderne

Un collège à la page

Finis les temps où l'on ne faisait pas ses devoirs parce qu'on avait oublié son cahier de texte ! Le site Internet du collège offre une rubrique "cahier de texte en ligne" et en un clic, on peut consulter son agenda et les devoirs à faire pour la semaine ! Dans le même esprit, le collège mettra prochainement en ligne la consultation des notes...

Une seule adresse : <http://college.cassin.agde.free.fr/index.html>

Une réflexion autour du cadre de vie

L'environnement en lui-même de l'établissement est fonctionnel et moderne. La structure, récente, est adaptée aux besoins des élèves. Ainsi, le collège René Cassin est doté de multiples atouts pour susciter l'intérêt des collégiens.

Dans cette optique, l'équipe administrative travaille, en collaboration avec les professeurs, à l'embellissement du collège. Et de ce côté-là, les idées fusent aussi ! Ainsi, une amélioration du cadre de vie, tant sur le plan végétal que décoratif, est prévue. Les élèves devraient donc voir apparaître progressivement sur les murs de l'établissement des photos représentant le patrimoine agathois gracieusement fournies par la Ville.

DES VACANCES INSTRUCTIVES

pour les membres du Conseil Municipal des Jeunes

en visite au PARLEMENT
EUROPÉEN et au CAMP
DE CONCENTRATION DE STRUTHOF

C'est dans le cadre de leur formation à la vie civique que Solène, Pauline, Héloïse, Caroline, Eléonore, Amélie, Sébastien, Florian et Yannick, membres du Conseil Municipal des Jeunes, se sont rendus à Strasbourg du 29 au 31 octobre dernier. Ce voyage éducatif avait deux objectifs : la découverte d'une institution majeure de l'Union Européenne, le Parlement Européen et la visite d'un camp de concentration afin de les aider à mieux prendre conscience de ce qu'a été l'horreur de l'univers concentrationnaire.

A peine étaient-ils arrivés sur le quai de la gare que les caméras de France 3 Strasbourg les attendaient afin de réaliser un reportage sur leur venue. Après avoir pris le tramway, les neuf membres du CMJ se sont retrouvés devant le Parlement Européen, un bâtiment contemporain à l'architecture audacieuse. Durant les deux heures de visite, une guide leur a expliqué, tout en déambulant dans le Parlement, le fonctionnement de cette assemblée. Et c'est dans l'immense hémicycle, d'une capacité de 750 places, destiné à accueillir les sessions mensuelles de cette institution, qu'a pris fin la visite. Ensuite, nos jeunes élus ont pu découvrir Strasbourg en bateau mouche et admirer les différents styles d'architectures urbaines, qu'ils soient germanique, néo baroque ou renaissance...

C'est dans un monument datant du quatorzième siècle que toute l'équipe a dégusté une choucroute, le plat



Découverte du Parlement Européen

traditionnel alsacien. L'après-midi a été consacré à la visite de Strasbourg, sous la houlette d'un guide qui leur a fait découvrir les richesses du Cœur de Ville et la magnifique cathédrale Notre-Dame, laquelle recèle à l'extérieur comme à l'intérieur quantités d'œuvres d'art dont la plus réputée est l'horloge astronomique, une horloge perpétuelle. Le lendemain, les jeunes ont pris la direction de Natzweiler au lieu-dit "le Struthof", où se trouve un camp de concentration qui est aujourd'hui devenu un lieu de mémoire et de recueillement. La neige était au rendez-vous ce matin-là, mais avant de visiter le camp, les jeunes ont assisté à un atelier pédagogique au Centre européen du résistant déporté sur le thème "Ecouter le témoin, être le témoin". Les objectifs pédagogiques de cet atelier étaient de faire prendre conscience aux jeunes élus de leur mission de transmission de l'histoire et de saisir leurs réactions "à chaud" après le visionnage des deux films du Centre intitulés "Bonjour mon frère" et "Vous qui vivez", basés sur des images, souvent très dures et sur des témoignages de personnes ayant vécu dans les camps de concentration. Cet atelier, suivi de la visite du camp, n'ont pas laissé les jeunes élus sans réaction et tous ont aussi mieux compris le sens des commémorations auxquelles ils participent régulièrement.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Un projet communal décliné en 13 objectifs

En 1987, le rapport Brundtland a défini le Développement Durable comme un développement qui "répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins". Le Développement Durable est ainsi au croisement des trois dimensions : économique, sociale et environnementale. Il en est à la fois la confluence et le cœur.

Lors de la Conférence de Rio, en 1992, 178 pays dont la France ont établi les principes du Développement Durable et validé un programme d'actions appelé "Agenda 21". L'article 28 de cet Agenda met en avant le rôle essentiel des collectivités territoriales dans cette démarche. Ainsi, afin d'encourager ces dernières à mettre en œuvre un programme d'actions, une stratégie nationale de Développement Durable a été adoptée par le Gouvernement en 2003.

Le "Grenelle de l'environnement", en 2007, a marqué une étape supplémentaire dans ce processus, en associant toutes les forces vives à la réflexion et à la prise de décisions, dans un souci de gouvernance, de transversalité et d'efficacité.

Dans ce contexte, la Ville d'Agde a engagé une démarche volontaire, adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal lors de sa séance du 25 septembre dernier, et qui s'appuie sur 13 objectifs de Développement Durable.

Un projet global et des actions concrètes

Agde s'est dotée d'une stratégie d'action continue afin de répondre aux cinq finalités essentielles de notre avenir commun que sont : la lutte contre le changement climatique ; la conservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources ; la solidarité entre tous et entre les territoires de notre Archipel de Vie ; l'épanouissement de chacun ; la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. Cette approche, qui s'inscrit pleinement dans la démarche d'élaboration d'un "Agenda 21" portée par la Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée, vise à décliner et à mettre en œuvre, concrètement et localement, un projet communal pluriannuel, lequel s'échelonne sur les années 2008 à 2014.

Comme l'a souligné Sébastien Frey, Premier Adjoint au Maire chargé de l'Aménagement Durable du Territoire, en Conseil Municipal, "ce projet affirme la volonté de la Ville d'équiper et d'aménager le territoire communal selon des règles claires qui viseront à préserver, dans le cadre d'une dynamique de développement et de croissance maîtrisée, les grands équilibres qui existent et qui font notre cité. Ce projet a aussi pour ambition de traduire en objectifs locaux et concrets des orientations politiques en matière de Développement Durable. Ce schéma stratégique détermine 13 orientations, transposées en objectifs et en mesures opérationnelles".





13 objectifs majeurs à atteindre d'ici 2014

Le projet communal comprend donc 13 objectifs de Développement Durable, qui seront atteints grâce à la mise en œuvre d'actions et de mesures concrètes dans le respect des équilibres économiques, sociaux et environnementaux. Ces objectifs feront l'objet de consultations préalables à leur réalisation, afin de promouvoir une culture citoyenne et responsable. En effet, ce projet d'avenir n'aura de sens que s'il est partagé avec l'ensemble des parties prenantes et des Agathois.

Dans cette optique, une évaluation, destinée à juger des résultats, sera présentée chaque année au Conseil Municipal, qui a d'ores et déjà approuvé, lors de sa séance du 25 septembre dernier, la demande d'aides maximales auprès des organismes concernés, les études, l'ingénierie, la conduite et la réalisation de ces actions étant en effet susceptibles

d'être subventionnées par l'Union Européenne, mais aussi l'Etat, la Région et le Département.

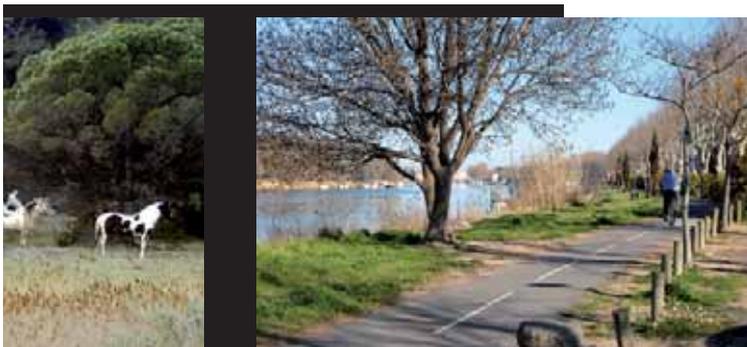
Chacun de ces 13 objectifs se décline aujourd'hui en deux ou trois actions...

1/Aménager les espaces de nature

- Engager un programme de plantation, aménager des sentiers de promenade ainsi que des activités de pleine nature, notamment dans le secteur des Verdisses, des Champs Blancs et du Petit Pioch, qui constituent ensemble la ceinture verte
- Créer un lieu d'accueil du public et un parcours d'interprétation au cœur de la Réserve Naturelle du Bagnas

2/Organiser les déplacements doux et collectifs

- Adapter le réseau de transports publics aux exigences nouvelles des populations agathoise et estivante en augmentant le cadencement des lignes et en desservant l'ensemble des quartiers de la commune, un dossier sur lequel travaille déjà Christian Théron, Conseiller Municipal en charge des Transports (une délégation qu'il a également en qualité de Vice-Président de la CAHM)
- Aménager un maillage de pistes cyclables permettant de circuler sans entrave d'un point à un autre du territoire communal
- Traiter les secteurs routiers qui présentent, pour certains d'entre eux, un risque en termes de sécurité





3/Garantir la qualité des espaces aquatiques

- Renforcer la démarche de contrôle en continu de la qualité des eaux portuaires ainsi que des eaux de baignade
- Poursuivre la démarche visant à améliorer la qualité des plages de notre commune
- Généraliser l'auto-surveillance des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales

4/Réaliser des économies d'énergie

- Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux en mettant en place des moyens d'information et de suivi de la consommation de fluides
- Optimiser les consommations énergétiques sur le réseau d'éclairage public en réduisant les puissances tout en augmentant le confort d'éclairage
- Participer à la production d'énergie renouvelable en procédant à l'aménagement d'installations photovoltaïques sur des sites ou des bâtiments communaux (comme ce fut le cas dernièrement au Groupe Scolaire du Littoral)

5/Préserver la ressource en eau

- Optimiser la gestion quantitative de l'eau en améliorant le rendement des réseaux de distribution et en maîtrisant la consommation des services municipaux, mais aussi optimiser la gestion qualitative de l'eau en poursuivant l'extension des réseaux d'eau et d'assainissement sur le Grau d'Agde afin de réduire le nombre d'installations d'assainissement autonome non-conformes
- Réutiliser les eaux traitées ou mettre en œuvre l'extension



d'un réseau d'eau brut à des fins d'arrosage des espaces verts publics (comme par exemple le Golf)

6/Assurer la biodiversité

- Mettre en œuvre des plans de gestion partagée pour chacun des espaces naturels remarquables et renforcer le soutien aux associations qui contribuent à assurer la biodiversité
- Mettre en œuvre une nouvelle campagne d'immersion de récifs artificiels pour favoriser le développement de la ressource (le Conseil, dans sa séance du 25 septembre, a voté à l'unanimité le projet d'immersion de 99 nouveaux modules)
- Végétaliser les espaces publics au moyen d'essences qui favorisent le développement des espèces et réduire sensiblement l'usage de pesticides

7/Optimiser la gestion des déchets

- Créer une plateforme de compostage de déchets verts (ce qui est en cours) et favoriser la pratique du compostage individuel



- Développer les dispositifs de tri sélectif et de collecte afin de favoriser les pratiques propres
- Améliorer la gestion des déchets au sein des services publics, en optimisant le tri sélectif dans les groupes scolaires et dans l'ensemble des bâtiments communaux

8/Affirmer l'éco-exemplarité des services publics

- Elaborer un plan de formation des agents de la Collectivité aux notions de développement durable
- Réorganiser les déplacements des agents municipaux et opter pour l'acquisition de véhicules de services non polluants (une partie du parc automobile de la Ville a récemment été mutualisé et la commune s'est équipée d'un premier véhicule électrique)
- Favoriser les achats durables et développer les échanges dématérialisés, grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication



9/Mettre en œuvre les principes de la construction et de l'aménagement durables

- Inscrire les prescriptions de ce plan communal dans le Plan Local d'Urbanisme qui sera l'aboutissement de la

procédure de révision générale du Plan d'Occupation des Sols (ce qui est aujourd'hui en cours)

- Créer une notice "Développement Durable" à inclure dans les dossiers de permis de construire retirés en mairie d'Agde
- Développer les techniques alternatives dans le cadre de l'aménagement des projets urbains (réalisation de chaussées réservoirs, aménagement de noues, réutilisation des eaux de pluie à la parcelle, etc.)

10/Favoriser la citoyenneté et l'éducation

- Ouvrir un centre de ressources et de documentation sur le développement durable à destination des élèves des écoles primaires et susciter l'élaboration, avec la communauté scolaire, d'un "Agenda 21 junior"
- Développer des actions de communication consacrées au Développement Durable afin de sensibiliser la population aux enjeux écologiques
- Poursuivre le Programme de Réussite Educative





11/Renforcer les solidarités

- Offrir dans les restaurants scolaires des menus équilibrés à base de produits de qualité (ce qui est aujourd'hui lancé avec le nouveau prestataire de la restauration collective, la Sogeres, qui propose des menus bio aux enfants et à l'Age d'Or)
- Améliorer l'offre de services accessibles aux personnes souffrant d'un handicap
- Aménager des aires paysagées de remise en forme pour toutes les générations
- Renforcer les dispositifs de prévention sanitaire tant à destination des enfants que des seniors
- Fédérer les actions humanitaires dans un projet de coopération global

12/Promouvoir l'écotourisme

- Valoriser les espaces naturels remarquables (Grande Conque, Canal du Midi, berges de l'Hérault, etc.) en aménageant des parcours d'interprétation piétonniers et en organisant leur mise en lumière
- Diversifier l'offre de déplacements doux
- Développer les activités sportives et notamment nautiques, en direction des adultes et des enfants

13/Conjuguer culture et Méditerranée

- Aménager sur le site des Champs Blancs un parc maritime invitant à découvrir des essences d'origine méditerranéenne
- Organiser la visite des sites patrimoniaux présentant une grande qualité architecturale depuis des sites navigables
- Etablir des partenariats privilégiés avec plusieurs ports de plaisance de Méditerranée visant à organiser un itinéraire culturel maritime.



INTERVIEW

de Véronique Salgas

VICE-PRESIDENTE DE LA CAHM
CONSEILLERE MUNICIPALE EN CHARGE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE



Vous êtes Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Hérault - Méditerranée et Conseillère Municipale en charge du Développement Durable. Pouvez-vous nous parler de votre action et en préambule de ce concept de Développement Durable dont tout le monde parle aujourd'hui ?

Véronique Salgas : C'est en effet une notion qui est bien souvent banalisée. Le Développement Durable ne peut pas être résumé à la seule et nécessaire volonté de préserver notre environnement naturel. Le Développement Durable, c'est agir de manière coordonnée dans les domaines de l'économie, de la solidarité... et de l'environnement pour mieux aménager et mieux équiper notre territoire. Certains considèrent que ces politiques sont déconnectées les unes des autres. La majorité municipale a choisi de les articuler et de les conjuguer dans le double but de les rendre chacune plus efficace mais aussi d'assurer un équilibre, gage d'harmonie.

Concrètement, au niveau local, à l'échelle de notre commune, comment peut-on mettre en place une politique de Développement Durable ?

Véronique Salgas : Lors du Conseil Municipal du 25 septembre, nous avons présenté notre Projet Communal de Développement Durable. Il a été élaboré en concertation avec l'ensemble des services municipaux réunis par thèmes en ateliers de travail. Ils ont fait preuve d'une réelle implication et je tiens, ici, à les en remercier. Mais Agde n'a pas attendu la mise en place de ce plan pluriannuel pour s'engager sur la question. Que ce soit en matière de protection des plages, de biodiversité (avec l'implantation de récifs artificiels), d'aménagement d'espaces verts, de transports doux, de tri sélectif, de traitement des eaux usées (avec la station Posidonia)... la Ville a déjà mis en œuvre de nombreuses actions en ce sens. Autre exemple significatif : la récente réalisation du Groupe Scolaire du Littoral, 100 % respectueuse de l'environnement. Sans oublier le garage municipal, qui s'est lancé en 2007 dans l'utilisation de l'huile bio, une grande première en France ! Dans ce domaine, la Ville va même aujourd'hui plus loin en se dotant, pour son parc automobile, de véhicules électriques, le premier d'entre eux devant être affecté à l'entretien du cimetière.

Comment cette démarche trouvera-t-elle à s'inclure dans le futur Plan Local d'Urbanisme ?

Véronique Salgas : S'il ne sera définitif que dans 30 mois, au terme de la procédure légale, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) comprend l'élaboration d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui se veut un document plus prospectif que réglementaire et définit les orientations et objectifs de la Ville en matière d'urbanisme, d'aménagement et de Développement Durable.

L'occasion est ainsi donnée à la Ville d'exprimer, à travers la révision de son document d'urbanisme, ses objectifs en matière de Développement Durable afin, entre autres, de constituer un nouveau cadre de référence pour les différentes actions et opérations visant à doter la ville des équipements et infrastructures nécessaires, de conserver et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales et enfin de permettre à la Collectivité de maîtriser quantitativement et qualitativement les formes de son développement urbain, en créant les conditions propices au logement des populations permanentes et à l'accueil des populations touristiques.

FESTIVITES DE NOEL

Les 2^{èmes} Rencontres Médiévales et Féeriques



Pour la deuxième année consécutive, du 20 au 24 décembre prochain, les "Rencontres Médiévales et Féeriques d'Agde" vont investir les murs de notre vieille cité pour les fêtes de Noël. Après une première édition inaugurée en 2007, la Ville a décidé de reconduire ce grand rendez-vous.

Cette année, les lieux des spectacles, des animations et du marché médiéval ont été regroupés sur la Place du Jeu de Ballon et la Promenade. Et si les campements médiévaux ont été réduits, c'est pour vous proposer un plus grand nombre d'animations féeriques tout au long de chaque journée. De nouveaux animaux (moutons et chiens savants) participeront également à la fête et enchanteront à n'en pas douter petits et grands. Le chant et la musique tiendront également un rôle plus important avec un concert par jour, dont deux programmés à la Cathédrale Saint-Etienne. Enfin, chaque soir, vous pourrez assister à un grand spectacle, historique et féerique, et pour fêter Noël comme il se doit, vous pourrez le 24 décembre, découvrir une crèche vivante.

Voici le programme de vos fêtes de fin d'année, à découvrir en famille...

Samedi 20 décembre

- 11h Parade des Compagnons du Chêne Ardent. Défilé chanté de la compagnie médiévale. *Cœur de Ville*
- 11h30 Parade de l'Ordre Noir. Défilé de la compagnie médiévale. *Cœur de Ville*
- 14h Catapulte à bonbons. Les enfants sont bombardés de friandises. *Promenade*
- 15h Chants médiévaux. La voix du Haute-Contre Luc Arbogast transporte cœurs et âmes... *Cœur de Ville*
- 16h Jeux du Moyen-Âge. Les enfants sont initiés aux jeux de l'époque. *Place du Jeu de Ballon*

Dimanche 21 décembre

- 11h Parade des Compagnons du Chêne Ardent. Défilé chanté de la compagnie médiévale. *Cœur de Ville*
- 11h30 Parade de l'Ordre Noir. Défilé de la compagnie médiévale. *Cœur de Ville*



16h45 Magie pour enfants. La fée Carotte emmène les tout-petits au pays de la magie... *Promenade*

17h15 Parade templière. Jacques de Molay et ses chevaliers parcourent les rues de la cité. *Cœur de Ville*

17h30 Initiation aux combats. Le public est initié aux techniques de combat du Moyen-Âge. *Promenade*

18h30 Commémoration templière. Arrestation des Templiers le 13 octobre 1307 – Bûcher. *Place du Jeu de Ballon*

20h30 Concert de Luc Arbogast. La voix du Haute-Contre Luc Arbogast transporte cœurs et âmes... *Cathédrale*



14h Catapulte à bonbons. Les enfants sont bombardés de friandises. *Promenade*

15h Chants médiévaux. La voix du Haute-Contre Luc Arbogast transporte cœurs et âmes... *Cœur de Ville*

16h Jeux du Moyen-Âge. Les enfants sont initiés aux jeux de l'époque. *Promenade*

16h45 Magie pour enfants. La fée Carotte emmène les tout-petits au pays de la magie... *Promenade*

17h Parade de Jehanne d'Arc. La Pucelle d'Orléans parcourt les rues de la cité. *Cœur de Ville*

17h30 Initiation aux combats. Le public est initié aux techniques de combat du Moyen-Âge. *Promenade*

18h30 Jehanne d'Arc. Et si Jehanne la Pucelle n'avait jamais été brûlée?... *Place du Jeu de Ballon*

20h Défilé de Jehanne d'Arc. Jehanne la Pucelle parcourt la ville, à cheval, escortée des compagnies. *Cœur de Ville*



Lundi 22 décembre

- 11h Parade des Saltasbancos. Déambulation de la compagnie Entr'Act. *Cœur de Ville*
- 11h30 Parade du Chêne Ardent. Défilé chanté de la compagnie médiévale. *Cœur de Ville*
- 12h Parade de l'Ordre Noir. Défilé de la compagnie médiévale. *Cœur de Ville*
- 12h Catapulte à bonbons. Les enfants sont bombardés de friandises. *Promenade*
- 14h L'Île au Trésor. Un long voyage peuplé de musiques, jongleries, acrobaties... *Promenade*
- 15h Catapulte à bonbons. Les enfants sont bombardés de friandises. *Promenade*
- 15h Chants médiévaux. La voix du Haute-Contre Luc Arbogast transporte cœurs et âmes... *Cœur de Ville*
- 15h30 Jeux du Moyen-Âge. Les enfants sont initiés aux jeux de l'époque. *Promenade*
- 16h Les Al'Varez se la jouent. De l'action, du rire et de la musique... *Place du Jeu de Ballon*
- 16h45 Parade de Jehanne d'Arc. La Pucelle d'Orléans parcourt les rues de la cité. *Cœur de Ville*
- 17h45 L'Ouroboros. L'univers envoûtant de personnages fantastiques... *Cœur de Ville*
- 18h30 Jehanne d'Arc. Et si Jehanne la Pucelle n'avait jamais été brûlée?... *Place du Jeu de Ballon*
- 20h30 Concert de Luc Arbogast. La voix du Haute-Contre Luc Arbogast transporte cœurs et âmes... *Cathédrale*



- 15h Pépiloué et ses moutons. Un troupeau de 15 moutons nains guidés par un chien savant. *Cœur de Ville*
- 15h30 Les Al'Varez se la jouent. De l'action, du rire et de la musique... *Place du Jeu de Ballon*
- 16h L'Hippogriffe. Spectacle équestre et fauconnerie. *Promenade*
- 16h45 Daruma. Drôlerie et poésie : numéros de chien savant, chien acrobate, chien cavalier... *Place du Jeu de Ballon*
- 17h45 L'Ouroboros. L'univers envoûtant de personnages fantastiques... *Cœur de Ville*
- 18h30 Conte féérique. Avec la participation de toutes les compagnies et comédiens... *Place du Jeu de Ballon*
- 21h Concert des Al'Varez. Cornemuse bouronnaise, cistre, bouzouki, vièle à archet, derbouka... *Place du Jeu de Ballon*

Mardi 23 décembre

- 11h Parade des Saltasbancos. Déambulation de la compagnie Entr'Act. *Cœur de Ville*
- 11h Pépiloué et ses moutons. Un troupeau de 15 moutons nains guidés par un chien savant. *Cœur de Ville*
- 11h30 L'ourse Julia. Les facéties d'une ourse et de son "papa"... *Maison du Cœur de Ville*
- 13h30 Pépiloué et ses moutons. Un troupeau de 15 moutons nains guidés par un chien savant. *Cœur de Ville*
- 14h L'Île au Trésor. Un long voyage peuplé de musiques, jongleries, acrobaties... *Promenade*
- 14h L'Hippogriffe. Spectacle équestre et fauconnerie. *Promenade*
- 15h Chants médiévaux. La voix du Haute-Contre Luc Arbogast transporte cœurs et âmes... *Cœur de Ville*



Mercredi 24 décembre

- 11h Parade des Saltasbancos. Déambulation de la compagnie Entr'Act. *Cœur de Ville*
- 11h Pépiloué et ses moutons. Un troupeau de 15 moutons nains guidés par un chien savant. *Cœur de Ville*
- 11h30 L'ourse Julia. Les facéties d'une ourse et de son "papa"... *Maison du Cœur de Ville*
- 11h30 Les Al'Varez se la jouent. De l'action, du rire et de la musique... *Place du Jeu de Ballon*
- 14h L'Île au Trésor. Un long voyage peuplé de musiques, jongleries, acrobaties... *Promenade*
- 14h L'Hippogriffe. Spectacle équestre et fauconnerie. *Promenade*
- 14h30 Pépiloué et ses moutons. Un troupeau de 15 moutons nains guidés par un chien savant. *Cœur de Ville*
- 15h L'ourse Julia. Les facéties d'une ourse et de son "papa"... *Maison du Cœur de Ville*
- 15h Chants médiévaux. La voix du Haute-Contre Luc Arbogast transporte cœurs et âmes... *Cœur de Ville*
- 15h30 Daruma. Drôlerie et poésie : numéros de chien savant, chien acrobate, chien cavalier. *Place du Jeu de Ballon*
- 16h L'Hippogriffe. Spectacle équestre et fauconnerie. *Promenade*
- 17h30 Pépiloué et ses moutons. Un troupeau de 15 moutons nains guidés par un chien savant. *Cœur de Ville*
- 17h45 L'Ouroboros. L'univers envoûtant de personnages fantastiques... *Cœur de Ville*
- 18h30 Crèche vivante. Marie et Joseph parcourent les rues de la ville et arrivent à la Crèche... *Maison du Cœur de Ville*
- 19h30 Concert des Al'Varez. Cornemuse bouronnaise, cistre, bouzouki, vièle à archet, derbouka... *Place du Jeu de Ballon*



Compagnies médiévales

- Les Compagnons du Chêne Ardent
- Les Chevaliers de l'Ordre Noir

Compagnies animalières

- L'Hippogriffe (chevaux et rapaces)
- Atchaka (ourse)
- Pépiloué (moutons et chien savant)

Chant et musique

- Luc Arbogast (Contre-Ténor)

Autre compagnie

- Entr'Act (jonglerie, feux, comédie, échassiers, musique ...)

Comédiens

Sophie François, Caroline Prian, Jean-Pascal Dobremez, André Huan, Thibault Mullot, Matthieu Quéré et les élèves des Ateliers Théâtre Agathois

Enregistrements

- Studio Sébastien Bizeul

Son, lumières et autres fournitures

- Ateliers municipaux
- Comité des Fêtes de la ville d'Agde

Association organisatrice

- Les Baladins de l'Histoire

Auteur et metteur en scène

- André Huan





BRUNO PRIEZ

Facteur d'accordéons

UN NOUVEL ARTISTE REJOINT
LE SITE DES METIERS D'ART

Avec de l'oreille, des doigts d'or et des projets plein la tête, Bruno Priez, Ardéchois du "Haut vivarais", ne connaît pas la crise ! En ce moment, dans son atelier d'Agde, il n'arrête pas de concevoir de nouveaux modèles comme cet accordéon diatonique "plus sonore, plus compact et plus léger" pour une professeure du Conservatoire Supérieur de Barcelone ou encore deux autres accordéons, pour de jeunes musiciens en devenir du rock français. François Ladji-Lazaro, Sanseverino ou encore Lionel Suarez, l'accordéoniste talentueux qui accompagne Jean Rochefort (que nous avons eu plaisir à recevoir dans "Entre autres" le 4 décembre au Palais des Congrès du Cap d'Agde !), font partie du cercle de musiciens qu'il côtoie. Car Bruno Priez est connu dans le monde de l'accordéon, il a, comme on dit dans le métier, "un son" bien particulier. Il a d'ailleurs créé cinq modèles, qui se vendent très bien, pour la célèbre Maison des Frères Maugein.

Ce bricoleur de génie a démonté son premier accordéon alors qu'il était encore adolescent. "On se retrouvait à quatre ou cinq pour jouer de l'accordéon. Quand une lame cassait, il fallait bien se débrouiller pour la réparer..." Avec presque quarante ans d'expérience, il est devenu un maître en la matière, depuis la conception jusqu'à la fabrication -

entièrement manuelle - d'accordéons. "L'expérience, dans ce métier, est primordiale si l'on veut acquérir la notion du son, le timbre bien spécifique de chaque instrument, la rapidité de sa réponse acoustique... Par exemple, j'accorde beaucoup d'importance à l'essence du bois utilisé. Sa densité et le sens des fibres déterminent en effet la propagation du son. Le bois des fruitiers est ainsi excellent, particulièrement celui des poiriers..."

Ensuite vient l'ergonomie, puis l'esthétique. Enfin, il faut savoir qu'un accordéon ne se conçoit pas de la même manière pour un joueur québécois, un irlandais ou encore un breton !" Bruno Priez a reçu le Prix Gus Viseur, qui est à l'accordéon ce que le Prix Goncourt est au livre. Le président du jury a indiqué que "ce prix récompensait l'originalité du créateur et son savoir-faire". Bruno est lui-même accordéoniste et va partir prochainement en tournée avec la compagnie réunionnaise Leila Negrau à la Réunion, au





Mexique, au Portugal... Il joue également de la vielle à roue avec la compagnie Aranba dans le cadre d'animations médiévales. Il est aussi président d'une association baptisée "Accordéon sans frontière". A ce titre, Bruno a mis au point un "Kordeon" destiné aux habitants de Madagascar, que ces derniers pourront fabriquer eux-mêmes, puisqu'il a été conçu avec des matériaux locaux (bois et corne) et en fonction des outils dont ils disposent (scie, rabot, ciseau à bois...).

Ne reste plus qu'à trouver un partenaire financier pour le voyage et le lancement de ce projet de Développement Durable !

Aujourd'hui ce drôle de "facteur" a donc rejoint les artistes du Site des Métiers d'Art d'Agde. Son atelier se situe au 10 place du Plan Allard, à proximité du Musée Agathois Jules Baudou.



> Diatonique ou chromatique ? <

Il existe plusieurs types d'accordéons mais deux d'entre eux sont plus connus et pratiqués : le chromatique et le diatonique.

Le diatonique s'apparente, sur le principe, à un harmonica : lorsque l'on pousse le soufflet, on obtient une note et lorsque l'on tire, on obtient une autre note, à la différence du chromatique où là, la note reste la même. Il est aussi plus petit que le chromatique, donc plus facile à transporter. Les accordéons diatoniques ne possèdent pas toutes les notes de la gamme. On ne peut donc pas jouer dans toutes les tonalités.

L'accordéon est utilisé dans le monde entier aussi bien dans la musique folk rock, ou jazz (Marcel Azzola, Richard Galliano, Astor Piazzola...)



Vielle à roue



Vielle à roue



Accordéon diatonique destiné à Madagascar

JOURNEES EUROPEENNES du Patrimoine

à LA RENCONTRE, LE TEMPS D'UN WEEK-END,
DE LA MEMOIRE AGATHOISE

E vènement culturel majeur de la rentrée, les Journées du Patrimoine sont l'occasion pour toutes les communes de France - et désormais d'Europe - de partager une mémoire commune, le temps d'un week-end. Organisées par l'Office de Tourisme et le service Animation des Musées les 20 et 21 septembre derniers, elles ont été, une fois encore, très appréciées des visiteurs, qu'ils soient amateurs éclairés ou simples profanes.

En effet, au vu de la fréquentation, on peut dire que l'évènement suscite toujours autant d'intérêt, même lorsque la météo - très ensoleillée ce week-end là - attire davantage les badauds sur le bord de mer... Les Musées d'Agde et de l'Ephèbe ont ainsi totalisé, à eux seuls, pas moins de 1 737 entrées.

Côté nouveautés, des concerts et mises en scène musicales dans les églises et chapelles ainsi qu'à la Cathédrale ont été proposés et le public a pu découvrir à la Maison Consulaire, par le biais d'une visite animée de la Salle des Mariages, de véritables tableaux vivants, une initiative très appréciée et qui sera donc certainement reconduite l'an prochain.

Autre temps fort qu'il ne fallait pas non plus manquer, celui de l'ouverture exceptionnelle de la chapelle Victor Lachaud, fermée depuis plus de quatre ans, et qui a suscité la curiosité de près de 270 visiteurs. La Maison des Savoirs s'était également associée à l'évène-



ment pour la première fois cette année, en proposant une exposition de photos ainsi qu'un diaporama balayant son histoire, depuis la création de l'édifice jusqu'à nos jours.

Outre le patrimoine architectural, le patrimoine naturel agathois a également été mis en valeur, que ce soit avec la découverte de la Réserve Naturelle du Bagnas proposée par l'ADENA, association agathoise de défense de l'environnement, ou les visites guidées ornithologique ou géologique du Fort Brescou, qui ont attiré près de 1 800 personnes.

Au total, 13 lieux étaient à découvrir, que ce soit sur Agde, le Grau d'Agde ou le Cap d'Agde, de quoi émerveiller ou éveiller les âmes sensibles à la beauté de notre patrimoine.

La Conseillère Municipale chargée de l'action en faveur du Patrimoine, Christine Antoine, s'est estimée très satisfaite quant à la fréquentation des différents sites et a tenu à remercier "pour cette 25^{ème} édition des Journées Européennes du Patrimoine, toutes les personnes qui ont participé de façon directe ou indirecte à la promotion de notre patrimoine : les bénévoles mais aussi les associations et le personnel de la Ville ainsi que Monsieur Arnal, Directeur du Centre de Soins Polyvalent, qui nous a permis d'ouvrir au public la chapelle Victor Lachaud".





> **Merci ā... <**

Bernard Arnal, l'ADENA, les Amis des Orgues d'Agde, Sylvie Babau (Agde Musica), le Père Yannick Casajus, Jules Cruells-Capèce, les Belles Agathoises du GAMUCA et du Grau d'Agde, l'Ecole de Musique B. Rigal, l'Escolo dau Sarret, Alain Julienne, la Maison des Savoirs, Catherine Mouly, l'Office de Tourisme, Jean-Pierre Torrent et le personnel municipal, notamment celui des Musées...

Deux tableaux restaurés

Dans le cadre d'un plan pluriannuel de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine mobilier de la Ville, deux toiles appartenant au mobilier de la Cathédrale viennent d'être restaurées et installées dans le chœur de l'édifice de la Cathédrale Saint-Etienne. C'est ainsi en ouverture des Journées du patrimoine qu'a eu lieu le vendredi 19 septembre, à la Cathédrale Saint-Etienne, la présentation des toiles. Les deux tableaux "La Visitation" et "Sainte Famille" ont été confiés à l'entreprise Malbrel Conservation, laquelle a eu pour tâche de redonner une seconde vie à ces œuvres datant de la fin XVIII^{ème} ou du début XIX^{ème} siècle. La restauration portait sur la réalisation de nouveaux châssis, permettant ainsi une meilleure tension afin d'éviter toute déformation de la toile. La couche picturale, quant à elle, a dû subir un nettoyage superficiel ainsi qu'un allègement de la couche de vernis. En effet, ce dernier, avec le temps, et de façon caractéristique, avait pris une couleur jaunâtre, donnant un aspect terne à la composition et occultant l'éclat des couleurs et la fraîcheur de la palette utilisée par l'artiste. Quelques "retouches" sur la matière



picturale du tableau ont également été réalisées, dès lors que les lacunes le nécessitaient. Toutes les interventions ont été exécutées en conservant au mieux l'intégrité de l'œuvre originelle. Les cadres en bois doré ont été nettoyés. Ils ont subi une reprise d'ébénisterie ainsi que la réalisation de la dorure à l'aide de feuilles d'or et patine à l'ancienne, uniformisant ainsi l'ensemble. Cette opération a pu être réalisée grâce au mécénat culturel de la Ville d'Agde et du Lion's Club du Cap d'Agde. Pour l'occasion, le Député-Maire d'Agde Gilles D'Ettore était présent aux côtés du Père Yannick Casajus, des élues déléguées à la Culture et au Patrimoine, Yvonne Keller et Christine Antoine, de la Conservatrice en Chef des Musées, Odile Bérard-Azzouz et du Président du Lion's Club du Cap d'Agde, Gérard Achiardy, qu'il a vivement remercié pour le soutien financier que le Lion's a apporté à cette opération. Il a ensuite précisé que la restauration des deux toiles était une première étape et qu'il y en aurait d'autres, cette action étant soutenue par la Direction Régionale de l'Action Culturelle et la Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée. La Cathédrale détient en effet des œuvres majeures que nous espérons pouvoir admirer "ad vitam aeternam".



aux conseils de juillet et septembre

Au Conseil du 24 juillet 2008

Urbanisme et travaux

Modification de la ZPPAUP d'Agde

● ● ● Comme l'a rappelé Christine Mouysset, Adjointe au Maire déléguée aux Marchés publics "par délibération du 26/07/2006, le Conseil Municipal avait prescrit l'étude d'une évolution de la ZPPAUP créée le 10/08/2004, afin de permettre l'aménagement d'un pôle d'équipements publics sur la propriété foncière (Ville et Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée) du lieu dit "Les Rochers" (ex Radar). Il s'agissait, pour permettre la réalisation de ce projet d'intérêt général, d'extraire du périmètre de la ZPPAUP l'emprise de la propriété foncière sus-citée. Après une première mouture proposée aux Services de l'Etat (1^{er} semestre 2007), ce dossier a fait l'objet de réunions de travail et d'études paysagères complémentaires qui ont conduit à l'émergence d'une entité paysagère qualifiée de "Planèze" et de potentielles limites naturelles pertinentes, différentes des limites administratives actuelles de la ZPPAUP. Sur la base de ce constat, le secteur du Radar étant localisé hors de la "Planèze", des engagements de la Commune sur une politique de reconquête paysagère de la Zone des "Champs Blancs" et l'évolution future de la ZPPAUP, le Conseil Municipal avait décidé la mise en œuvre de la modification de la ZPPAUP (conformément aux dispositions du Décret du 30/03/2007 et de l'article L 642-2 du Code du Patrimoine), émis un avis favorable au dossier du projet de modification et sollicité de Monsieur le Préfet la mise en œuvre de l'Enquête Publique. La Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) réunie le 04/12/2007, ayant à son tour émis un avis favorable au projet, l'Arrêté Préfectoral 2008-II-320 du 21/04/2008 a lancé l'Enquête Publique sur la procédure de modification de la ZPPAUP.

L'Enquête s'est déroulée, parallèlement à celle de la Révision Simplifiée du POS sur ce même secteur, du 13 mai au 12 juin 2008 et portait sur une réduction du périmètre de la ZPPAUP (17ha9) correspondante aux emprises propriété de la Ville et de la CAHM. Aucune observation n'avait été portée sur le registre d'Enquête à l'exception de la référence à une note d'observations d'une association. M. le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable à la modification de la ZPPAUP et il convient de rappeler que la Commune a clairement précisé ses intentions et engagements (délibération du 19/11/2007) tant sur l'importance des équipements structurants à mettre en place sur un emplacement particulièrement stratégique, que sur sa politique de reconquête paysagère et foncière et enfin sur l'évolution de la ZPPAUP couplée à la prochaine Révision Générale du POS". C'est à la majorité des votants, MM. Mur, Troisi, Jene, Terribile et Mmes Garrigues, Denestèbe, Pascual, Dubois votant contre, que le Conseil Municipal a adopté cette question.

Approbation de la révision simplifiée du POS

Secteur des Rochers - bilan de la concertation

● ● ● "Par délibération du 26/07/2006, le Conseil Municipal a prescrit une Révision Simplifiée du POS et ouvert une concertation sur le projet d'aménagement d'un pôle d'équipements publics au lieu dit "Les Rochers" (ex Radar) et, pour ce faire, le classement en Zone 6NA des 16 ha de la propriété foncière Ville et Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée (CAHM), jusqu'à présent classés NC2 au POS. Conformément aux modalités prévues, la publicité de la concertation s'est effectuée par affichages d'Avis (Mairie, Mairies annexes...) et plusieurs parutions dans la presse locale et régionale. Un registre d'observations a été ouvert depuis août 2006 et mis à disposition du public, accompagné au fil des études de différents documents :

notes de présentation, copies de délibérations, plans du périmètre géographique concerné, projet de règlement modifié du POS, projets de rapports de présentation, ces documents étant communiqués en copies à la demande. La procédure de Révision simplifiée étant liée à la procédure de modification de la ZPPAUP des informations concernant cette dernière ont également "nourri" le dossier de concertation mis à disposition du public. Compte tenu de l'ensemble des contacts établis et de l'expression des différents avis, on peut souligner l'aspect globalement positif de cette phase de concertation. La procédure de Révision Simplifiée a donné lieu, notamment, à une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées (janvier 2007) suite à la communication à ces services d'un premier projet. Le dossier a été soumis à Enquête Publique (avec mesures de publicité légale : affichage et parution presse) par Arrêté Municipal, du 13 mai au 12 juin 2008 et, portait donc en substance sur la création d'une zone 6NA de 16 ha réservée aux projets de construction et d'équipements publics.

Aucune observation n'a été portée sur le registre d'enquête à l'exclusion de la référence à une note d'observations formulée par une association. M. le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable (le 30/06/2008) à la Révision Simplifiée concernée. Il confirme dans ses conclusions l'intérêt général important constitué par les implantations de divers équipements publics structurants et rappelle "les engagements de la Ville concernant la prise en compte des enjeux paysagers". Cette question présentée par Christine Mouysset, Adjointe au Maire déléguée aux Marchés publics, a été adoptée à la majorité des votants, MM. Mur, Troisi, Jene, Terribile et Mmes Garrigues, Denestèbe, Pascual, Dubois votant contre.

Dénomination de voies

Changement de dénomination

● ● ● A l'unanimité, le Conseil a approuvé :

cette question qui concerne la dénomination de voies ou le changement de dénomination. Comme l'a expliqué Thierry Nadal, Adjoint délégué à l'Application du droit des sols "la réalisation d'équipements et d'aménagements publics ou encore de nouveaux ensembles immobiliers, tels que la ZAC du Capiscol, entraîne la création de voie et places qu'il convient de dénommer. Il s'agit également de prendre en compte le changement ou la suppression de dénomination de voie. C'est à l'unanimité que le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les dénominations suivantes aux lieux concernés :

- Entre le Quai du Commandant Méric et la rue Beaulieu, création d'une nouvelle voie : rue du Lamanage
- A l'Agenouillade : la nouvelle voie desservant la future crèche : rue du Lamparo
- Lycée - Hôpital : impasse desservant 2 lots à bâtir : impasse des Fruits de la passion
- Guiraudette - les Battuts : impasse chemin du Perdigal : impasse du Perdigal
- Rond-point du Bagnas : impasse à l'entrée du Village Naturiste : impasse du Bagnas
- Entrée ouest de la ville : rond-point sur l'avenue de Vias : rond-point Agathé Tyché
- "ZAC du Capiscol" : pour avis, une liste de noms sur le thème des volcans est proposée

Pour les cinq boulevards : boulevard des Volcans, boulevard de l'Étna, boulevard du Vésuve, boulevard de Santorin, boulevard de Pantelléria

Pour les quatre rues : rue de Stromboli, rue de Lipari, rue de Vulcano, rue de Nysiros

Pour l'esplanade : Esplanade des Iles Eoliennes

Pour l'impasse : impasse de Panaréa.

Les riverains de l'impasse des Bengalis ont souhaité que la Ville se positionne sur la dénomination de cette voie. En effet, initialement, cette impasse a été dénommée "impasse des Peut-Peut" (1984). Ensuite, un changement est intervenu et une plaque a été posée avec appellation "impasse des Bengalis". Aujourd'hui elle redevient "impasse des Peut-Peut".

Solidarité communale et culture

Demande de subvention pour l'animation nationale "Lire en fête 2008 : le livre de la jeunesse et la lecture des jeunes"

● ● ● A l'unanimité également, le Conseil a approuvé cette question qui portait sur l'animation nationale "Lire en Fête" organisée

au sein de la Maison des Savoirs et pour laquelle la Ville a programmé différentes animations : une exposition "Sara, solitude et rencontres" ; des ateliers d'écriture avec Régine Detambel ; une soirée SLAM ; deux rencontres avec Valérie Dayre ; deux spectacles jeune public "Le voyage de l'Ogresse" et "Lili la maracas au pays du livre". Le coût prévisionnel de l'ensemble de ces animations étant estimé à 16 337 €, il convenait de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), du Centre National du Livre (CNL), du Conseil Régional et du Conseil Général, les subventions les plus larges possibles.

Convention de partenariat entre la Ville et l'ADDM 34

● ● ● Comme l'a rappelé Yvonne Keller Adjointe au Maire déléguée à la Culture, "la Commune, le Département de l'Hérault et l'Association Départementale Danse et Musique de l'Hérault (ADDM 34) se sont engagés dans un partenariat pour la transformation de l'Ecole de Musique d'Agde en "Ecole Ressource". Il a été proposé que cette coopération franchisse une étape supplémentaire, notamment par le recrutement d'un professeur de violoncelle et par la poursuite du dispositif Classes à Horaires Aménagés Musique. Cette convention de partenariat fixe les conditions de cette adhésion à l'association ADDM 34, moyennant paiement d'une cotisation annuelle de 150 €, ainsi que le versement par le Conseil Général d'une subvention de 32 900 €". Le Conseil Municipal a adopté cette question à l'unanimité.

Demande de subvention pour la restauration d'une pièce complète de la collection de la Motte – inventaire N°190

● ● ● "Une collection d'objets en bronze datée du premier âge de fer, provenant du Site de la Motte (fouilles subaquatiques dans le fleuve de l'Hérault), doit être restaurée. Il a été décidé de restaurer une pièce complexe composée de nombreux éléments munis d'anneaux assemblés, formée de pendeloques courtes, de deux pointes et de maillons plats tripartites anneau/disque/anneau. Ces travaux de restauration effectués par le Centre de Restauration et d'Etudes Archéologiques "Gabriel Chapotat", spécialisé pour le traitement de ce type de collection sont estimés à 13 455 € TTC. Pour en assurer en partie le financement, il a été proposé de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)." a expliqué Yvonne Keller, Adjointe au Maire déléguée à la Culture. C'est à l'unanimité que le Conseil Municipal a adopté cette délibération.

Au Conseil du 25 septembre 2008

Aménagement durable du territoire et travaux

Plan d'Occupation des Sols Mise en révision générale et transformation en PLU

● ● ● Comme l'a souligné Sébastien Frey, Premier Adjoint au Maire, "cette question s'inscrit dans les dispositions issues de la loi SRU et vise à mettre en révision notre POS (Plan d'Occupation des Sols) afin de le transformer en PLU (Plan Local d'Urbanisme), conformément au Code de l'Urbanisme. Elle engage l'une des procédures les plus importantes qu'un Conseil Municipal ait à voter, puisqu'elle va nous permettre de définir le contenu des documents d'urbanisme applicables au cours des 15 prochaines années.

Ces documents fixeront en effet le cadre réglementaire, et donc de référence, dans lequel devront s'inscrire les projets tant publics que privés. C'est donc une décision capitale du point de vue de la réglementation mais surtout de la mise en œuvre du projet de développement et d'aménagement de notre territoire. A ce PLU, que nous devons voter dans une trentaine de mois au terme de la procédure légale, vient s'annexer un Plan d'Aménagement et de Développement Durable, document plus prospectif que réglementaire, qui définit les orientations et les objectifs de la Ville en matière d'urbanisme, d'aménagement et de Développement Durable. Il explicite les choix en matière d'affectation des sols et d'organisation de l'espace communal". Et Sébastien Frey de préciser que, sur cette question, la Ville était allée "au-delà des obligations légales, avec notamment la création d'une commission spéciale, qui sera concertée dans le cadre de la procédure lancée ce soir, l'organisation de réunions publiques et la publication de communications spécifiques". Comme il l'a enfin expliqué, "cette délibération fixe aussi les orientations majeures, en connaissance desquelles les futurs documents d'urbanisme seront établis. Celles-ci traduiront les choix que la majorité municipale défend : maîtriser le développement de la ville et stabiliser la croissance démographique à hauteur de 30 000 habitants ; préserver et mettre en valeur la ceinture verte, du Bagnas aux Verdisses ; souligner la nécessité d'opérer dans un même temps l'articulation entre les trois pôles urbains et valoriser l'identité de

chacun de ces pôles ; restaurer le Cœur de Ville, intégrer les Cayrets et aménager Malfato, s'agissant des secteurs résidentiels ; enfin, dynamiser l'activité économique, dans le respect des contraintes environnementales. Chacune de ces orientations a déjà trouvé un commencement de réalisation dans le cadre du Projet de Ville. Il s'agit pour nous, aujourd'hui et dans les mois qui viennent, de mettre en place un PLU qui, d'une part, ouvrira des perspectives nouvelles d'aménagement et d'équipement de notre territoire et d'autre part, protégera mieux que le POS adopté en 1999 le cadre de vie si cher aux Agathois".

Quant au Député-Maire Gilles D'Ettore, il a souligné que "cette procédure va marquer les 15 ans à venir pour notre cité et permettra de lancer une grande concertation avec la population."

A l'unanimité des votants (1 abstention de Mme Denestèbe), le Conseil Municipal a décidé la révision du POS de la commune et sa transformation en PLU.

Approbation de la modification du POS

● ● ● Dans la foulée, les élus ont ensuite adopté selon le même vote le dossier de modification du POS (à l'exception de la modification de l'opération 46 qui est maintenue en l'état) que leur a présenté Thierry Nadal, Adjoint au Maire délégué à l'Application du droit des sols.

Ce projet porte sur les points suivants : passage d'une partie de la Zone 2NAaR (Rochelongue) en Zone 5NAa, passage d'une partie de la Zone 1NA1 (chemin de la Causse) en Zone 5NAa, passage d'une partie de la Zone ZB (Entrée Village Naturiste) en Zone ZAb3, redécoupage des sous-secteurs de la Zone 2NA9 et rectification de la limite entre Zone UF et 2NA9.

Dans le règlement, quatre points sont à souligner : la modification du seuil de constructibilité en Zone 2NAa, une précision relative au texte de l'article NC1 alinéa 10 ainsi qu'à celui de l'article 1UC 14, enfin des compléments et l'adaptation du règlement de la Zone 2NA9.

Ce projet de modification a fait l'objet d'une Enquête Publique du 14 janvier au 15 février dernier, au terme de laquelle un avis favorable a été émis par le Commissaire Enquêteur. Quelques points sont à noter, suite à cette Enquête. Ainsi, au sujet des réserves émises sur le tracé de l'opération 46, modifiée compte tenu des arguments développés par les riverains et de la position du Commissaire Enquêteur recommandant un réexamen du projet, il est décidé de maintenir le tracé actuel. S'agissant des observations précitées, tout projet de construction à usage hôtelier, dans le secteur concerné du Village

Naturiste, devra donc (au stade de la demande d'autorisation) respecter les règles du POS de ce secteur en matière de stationnement et prévoir dans son dispositif les moyens nécessaires pour répondre à ces besoins.

Prescription de la révision de la ZPPAUP

● ● ● A l'unanimité des votants (l'opposition s'abstenant), les élus ont concomitamment voté la prescription de la révision de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) créée en 2004. Celle-ci découle en effet directement de la transformation du POS en PLU. Ainsi que l'a précisé Sébastien Frey, Premier Adjoint au Maire, "l'occasion nous est ici offerte de procéder à un réexamen de la ZPPAUP et notamment d'étendre son périmètre vers l'Hérault, un enjeu patrimonial d'importance qui assurerait notamment le lien Hérault/Bagnas".

Prescription de la révision du règlement local de publicité

● ● ● A l'unanimité, le Conseil a ensuite décidé d'adopter la mise en révision du règlement local de publicité défini en 1996. Comme l'a expliqué Sébastien Frey, Premier Adjoint au Maire, "il s'agit de lutter contre certaines pollutions visuelles qui prennent la forme de dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes. Leur recensement a été réalisé en avril dernier par les services Techniques de la Mairie. Le diagnostic a démontré une multiplication des dispositifs non encadrés par la réglementation restrictive en vigueur et une évolution de l'urbanisation rendant caduque la délimitation des zones de publicité restreintes définies dans l'arrêté municipal de 1996. Il apparaît, par conséquent, nécessaire de réviser le règlement local de publicité en application sur le territoire, afin de l'adapter aux circonstances locales et à l'évolution urbaine d'Agde. Conformément au Code de l'Environnement, l'institution de zones spéciales de publicité nécessite la constitution d'un groupe de travail chargé d'élaborer le projet de réglementation et auquel participeront M. le Maire en qualité de Président et les Conseillères Municipales Géraldine Kervella et Marion Maerten".

Déclaration préalable à la division parcellaire sur un périmètre délimité

● ● ● Dans le cadre de l'aménagement du secteur Rochelongue et notamment en raison de l'abaissement de la constructibilité de 1000 m² à 800 m² des parcelles situées en zone 2NAa, la Ville souhaite encadrer les divisions parcellaires, conformément au Code de l'Urbanisme. Les zones 2NAa se situent en espaces

proches du rivage et nécessitent, par conséquent, une protection particulière en raison de la qualité de ces sites et paysages. Ainsi que le précisent les dispositions de la loi Littoral intégrées dans le Code de l'Environnement, l'urbanisation en espaces proches du rivage doit être limitée, encadrée et maîtrisée, afin de s'insérer et de trouver un équilibre dans l'écosystème littoral.

En l'espèce, et conformément aux dispositions de son Plan d'Occupation des Sols, qui limitent la densité d'urbanisation sur ce périmètre, la commune souhaite pouvoir s'opposer à des divisions parcellaires qui, par leur importance, le nombre de lots ou les travaux qu'elles impliqueraient, seraient de nature à porter gravement atteinte au caractère naturel de ces espaces, à la qualité des paysages ou au maintien des équilibres biologiques. Une décision approuvée à l'unanimité des votants (1 abstention de Mme Denestèbe).

Protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique

● ● ● La Loi de Programme du 13 juillet 2005, dite Loi "POPE", fixant les orientations de la politique énergétique, instaure un objectif national d'économie d'énergie, ainsi qu'un dispositif innovant de certificats d'économie d'énergie. Elle confère aux collectivités territoriales un rôle incitatif et prescrit de bonnes pratiques en matière de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Dans cette optique, la Ville d'Agde et EDF ont décidé de s'engager ensemble en matière de maîtrise de dépense énergétique sur le patrimoine communal, de mise en place de campagne de sensibilisation, de formation et de communication. EDF aura un engagement de conseil sur l'identification des gisements potentiels d'énergie, de participation financière aux investissements réalisés, selon une convention d'application signée pour chaque opération, et de soutien quant à l'élaboration d'outils de sensibilisation et de communication sur l'utilisation efficace de l'énergie. La Ville s'engage de son côté à reconnaître à EDF la légitimité et la prérogative de déposer des dossiers de demandes de certificats d'économie d'énergie correspondant aux opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale et initiées par EDF. Chaque opération fera l'objet d'une convention d'application précisant la description de l'opération, les modalités de la contribution financière d'EDF, les actions de communications et la clé de répartition entre les parties des certificats d'économie d'énergie. Un comité de pilotage sera créé afin de suivre l'application de ce protocole d'accord. Une décision adoptée à l'unanimité des votants (1 abstention de Mme Denestèbe).

Convention d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports pour l'immersion des récifs artificiels : avis de la Commune

● ● ● La Ville a engagé, depuis une vingtaine d'années, différents projets d'immersion de récifs artificiels au large de son territoire permettant d'assurer la pérennité de la pêche artisanale sur cette frange du littoral méditerranéen en favorisant la concentration d'espèces nobles et n'autorisant que la pratique de la pêche aux arts dormants. Ce nouveau projet consiste à immerger trois types de récifs pour un total de 99 modules : 38 unités de type 1 (double buses emboîtées DN 1000 et DN 1600), 51 unités de type 2 (double buses emboîtées DN 1000 et DN 1600) et 10 unités de type 3 (panier acier). Ces modules seront répartis sur cinq zones géographiques : à l'ouest de l'implantation générale des modules (10 modules de type 1), entre l'émissaire et le rocher de Brescou (17 modules de type 1 + 12 modules de type 2), au sud ouest de Brescou (2 modules de type 2 + 5 modules de type 3), au nord est de Brescou (2 modules de type 2 + 5 modules de type 3) et entre les embouchures des ports d'Ambonne et du Cap d'Agde (11 modules de type 1 + 35 modules de type 2). Comme l'a souligné le Député-Maire Gilles D'Ettore, "des études faites au Japon ont montré une augmentation de 30 % des ressources en cas d'immersion massive".

Afin de procéder à l'immersion de ces différents modules, une convention d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports doit être signée entre Monsieur le Préfet et Monsieur le Député-Maire. Celle-ci porte sur 30 ans et 615 hectares. La question a été adoptée à l'unanimité.

Finances

Compte-rendu d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2007 de la SODEAL sur les équipements affermés

● ● ● Le Conseil a approuvé, à l'unanimité des votants (1 abstention de Mme Denestèbe) le rapport écrit des représentants au Conseil d'Administration de la SODEAL pour l'exercice 2007.

S'agissant de l'examen des comptes, l'on peut retenir que le chiffre d'affaires de la Société, toutes activités confondues, s'élève à 8 496 725 €, en progression de 7,17 % par rapport à 2006.

Les charges se sont élevées à 9 451 699 €, soit + 14,65 %. Le poste "achat et consommation" est en baisse de - 2,40 %, grâce à de meilleures conditions d'achats et à la maîtrise des dépenses, tout comme les "services extérieurs" (dépenses de surveillance, entretien et réparations) qui affichent - 2,02 %,

du fait de la diminution des postes de locations et d'entretien. Les autres services extérieurs (honoraires, animations) sont en baisse de - 7 %, grâce à une économie sur les honoraires. A contrario, le poste "impôts et taxes" augmente de + 1,72 % (une hausse liée au paiement de la taxe foncière des campings dans le cadre de la nouvelle DSP), tout comme les charges de personnel (+ 6,44 %, du fait des évolutions de carrière des agents et de l'augmentation des mois saisonniers). Les autres charges évoluent de + 33,18 %, en raison de l'augmentation de la redevance d'affermage dans le cadre de la nouvelle DSP des campings (effective au 1^{er} janvier 2007).

Les produits, en progression de 14,18%, s'élèvent quant à eux à 9 450 291 €. Le résultat de l'exercice 2007 est donc déficitaire de 1 408 € et les capitaux propres de la Société s'établissent à 1 931 394 € après affectation du résultat.

Concernant les principaux résultats des sites affermés, on note un bénéfice de 78 210 € pour l'activité portuaire hors Centre Nautique. Le chiffre d'affaires est en hausse de + 7,94 % suite à la création de nouvelles places et à l'indexation des tarifs. Les charges augmentent de 8,41 % (hausse du prix du carburant et des travaux d'entretien des sites). Enfin, le port affiche un résultat excédentaire en 2007 du fait de l'importance des travaux réalisés. A l'inverse, le Centre Nautique enregistre un déficit de 178 435 €. Malgré une hausse du chiffre d'affaires de + 0,55 %, le déficit s'accroît à cause de la hausse des charges liées aux investissements réalisés et de la baisse du poste formation en recettes. De son côté, le Camping de la Clape enregistre un résultat de 62 688 €. Le chiffre d'affaires est en hausse de + 8,54 % suite à la mise en place de 17 mobil homes supplémentaires. Les charges d'exploitation augmentent de 20,03 % principalement en raison du paiement de la taxe foncière et de l'augmentation de la redevance d'affermage dans le cadre de la nouvelle DSP.

Enfin, côté Camping de la Tamarissière, on enregistre un résultat de 41 588 €. Le chiffre d'affaires progresse de + 8,21 % suite à la mise en place de chalets supplémentaires (installation de 32 chalets "Gitotel" et transfert au camping "La Clape" de 17 mobil homes). Les charges d'exploitation augmentent cependant de 10,63 % du fait de la location en "crédit bail" des chalets, du paiement de la taxe foncière et de l'augmentation de la redevance d'affermage dans le cadre de la nouvelle DSP. Les redevances d'affermage dues par la SODEAL à la Ville s'élèvent en 2007 à 1 299 221 € (342 806 € pour les Ports et Centre Nautique ; 594 032 € pour le Camping La Clape et 362 383 € pour le Camping La Tamarissière).

Modifications de taxes et majoration de la valeur locative de certains terrains constructibles

● ● ● Tour à tour à la majorité des votants (8 voix contre de l'opposition), le Conseil a adopté la modification de 4 taxes ainsi que la majoration de la valeur locative de certains terrains.

Taxe d'habitation : assujettissement des locaux vacants depuis plus de cinq ans

Sont concernés les locaux à usage d'habitation non meublés, libres de toute occupation pendant plus de 5 années consécutives et n'ayant fait l'objet d'aucune occupation momentanée supérieure à 30 jours consécutifs. Ce délai est stoppé par la cession du bien. La taxe n'est pas due si la vacance est indépendante de la volonté du bailleur. La base d'imposition de la taxe d'habitation ne subit aucun abattement, exonération ou dégrèvement. En cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, le dégrèvement dont le redevable peut bénéficier est à la charge de la commune. L'objectif de la mesure est de favoriser le retour sur le marché locatif des logements vacants (500 sur Agde) afin de répondre aux besoins en termes d'habitat des familles agathoises.

Taxe d'habitation : modification des abattements sur la base d'imposition

Il a été décidé de supprimer l'abattement général à la base (15 %) et de maintenir l'abattement spécial à la base (15 %) ainsi que l'abattement pour personnes à charges (20 % pour les catégories 1 et 2 - 25 % pour la catégorie 3 et +).

Taxe sur le foncier bâti : suppression de l'exonération de deux ans sur les constructions nouvelles

Il a été également décidé de supprimer l'exonération de la taxe sur le foncier bâti des constructions neuves, reconstructions ou additions de construction affectées à l'habitation durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. Cette exonération n'étant pas justifiable, les nouveaux propriétaires de bâtis anciens n'en bénéficieront pas.

Taxe forfaitaire sur les cessions de terrains devenus constructibles

Il a été décidé de l'institution sur le territoire communal de la taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles, du fait de leur classement par le Plan Local d'Urbanisme dans une zone urbaine ou à urbaniser ou par une carte communale dans une zone constructible. Cette taxe a été créée afin de restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles, afin qu'elles puissent faire face aux coûts des équipements publics découlant de cette urbanisation.

Elle s'applique aux cessions réalisées par les personnes physiques et les sociétés et groupements, soumis à l'impôt sur le revenu selon le régime d'imposition des plus-values immobilières des particuliers, dans les conditions prévues à l'article 150 U du Code Général des Impôts (CGI), et pour les contribuables domiciliés hors de France, dans les conditions prévues à l'article 244 bis A du même code. La taxe est acquittée lors de la première cession à titre onéreux d'un terrain, intervenue après son classement en terrain constructible. Elle ne s'applique pas lorsque le prix de cession, défini à l'article 150VA du CGI, est inférieur à 3 fois le prix d'acquisition ; aux cessions de terrains classés constructibles depuis plus de 18 ans ainsi qu'aux cessions mentionnées aux 3° à 8° du II de l'article 150 U du CGI (opération d'expropriation, remembrement, logement social, prix de cession inférieur à 15 000 €...). La taxe est due par le cédant lors du dépôt de sa déclaration et est égale à 10 % des deux tiers du prix de cession, défini à l'article 150 VA du CGI. La présente délibération s'appliquera aux cessions réalisées à compter du 1^{er} jour du 3^{ème} mois qui suit la date à laquelle elle est intervenue.

Majoration de la valeur locative de certains terrains constructibles

Il a été enfin décidé de majorer la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés dans les zones urbaines, d'une valeur forfaitaire de 1 € par mètre carré, pour le calcul de la part de taxe foncière sur les propriétés non bâties revenant à la Commune, conformément à l'article 1396 du Code Général des Impôts. La superficie retenue pour le calcul de la majoration est réduite de 1000 mètres carrés. Ces dispositions ne sont pas applicables aux terrains appartenant aux établissements publics fonciers visés aux articles L.321-1 et L. 324.1 du Code de l'Urbanisme ; aux terrains classés depuis moins d'un an dans les zones urbaines visés au premier alinéa ; aux terrains situés dans le périmètre d'une ZAC ou pour lesquels un permis de construire, un permis d'aménager ou une autorisation de lotir a été obtenu ; ainsi qu'aux parcelles supportant une construction passible de la taxe d'habitation. Cette majoration ne peut excéder 3 % d'une valeur forfaitaire moyenne au mètre carré définie par le décret N°2007-1788 du 19 décembre 2007 et représentative de la valeur moyenne du terrain selon sa situation géographique. Pour Agde, classé en zone B2, cette valeur s'élève à 68 € pour l'année 2008. La majoration maximale à appliquer est donc fixée à 2,04 €/m². En cas d'inscription erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la Commune. L'objectif est de favoriser l'aménagement harmonieux des espaces situés en zone constructible.

Ils ont aussi voté...

L'acquisition de la parcelle LP 0196 Secteur des Cayrets

● ● ● A la majorité des votants. Afin de réaliser un aménagement paysager et d'offrir une nouvelle projection urbaine dans le sud du quartier. Prix de la cession de ces 1819 m² : 510 000 € HT. Comme l'a expliqué le Député-Maire Gilles D'Ettore, l'objectif est d'y "créer un square, le quatrième du quartier".

Le réaménagement des terrasses commerciales du Grau d'Agde : enquête publique - avis du Conseil Municipal

● ● ● A l'unanimité des votants moins 1 abstention (Mme Denestèbe). Avis favorable sans réserve du Conseil pour ce projet de reconstruction des terrasses commerciales implantées sur le quai Commandant Méric au Grau d'Agde, afin de les remplacer par des structures répondant à différentes réglementations, notamment en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'au règlement de la ZPPAUP, afin de répondre à l'esthétisme du Grau d'Agde. Une Enquête Publique préalable à l'autorisation de réalisation du-dit projet a été prescrite par le Sous-Préfet de Béziers le 18 août dernier. "Plusieurs phases de travaux sont prévues, ainsi que l'a précisé le Député-Maire Gilles D'Ettore, en commençant par les pontons les plus anciens, c'est-à-dire les plus proches d'Agde".

Une demande de subvention pour le cofinancement de l'exposition Azéma

● ● ● A l'unanimité. Afin d'obtenir les subventions les plus larges possibles de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), afin de financer une partie de l'exposition qui sera présentée début 2009 sur l'œuvre de trois frères Azéma, afin de mettre en lumière et de faire revivre ce riche patrimoine. Budget prévisionnel : 163 352 euros.

L'affiliation au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel

● ● ● A l'unanimité. Afin de permettre aux usagers des centres de loisirs municipaux de régler leur facture à la régie de recettes par le biais du Chèque Emploi Service Universel. Pour cela, la Ville doit s'affilier au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CRCESU). Frais d'inscriptions : environ 32 € + frais de commissions des émetteurs du CESU (dont le pourcentage (1% environ du montant du chèque) varie en fonction du montant des chèques traités, de

l'organisme émetteur et du délai de remboursement (7 ou 21 jours).)

Une demande de financement pour l'acquisition d'un pigeonnier

● ● ● A l'unanimité des votants (abstentions de Mme Denestèbe et de M. Jene). Afin de solliciter l'aide d'organismes partenaires sur le projet d'implantation d'un pigeonnier en bois autoclave sur Belle Ile associé à un programme de capture des pigeons. Un projet émanant du Conseil Municipal des Jeunes (séance du 9 novembre 2007), en vue d'héberger les oiseaux du centre ancien et ainsi réduire les nuisances.

La cession d'un terrain de la Commune au CCAS pour la crèche La Genouillade

● ● ● A l'unanimité. Vote de la cession au CCAS, au prix d'un million d'€ TTC, du terrain de 1387 m² appartenant à la Ville et sur lequel a été réalisée la structure Multi-Accueil de La Genouillade.

La cession de parcelles Commune / SCI Les Bastides de la Mer

● ● ● A l'unanimité. Afin de permettre l'élargissement à 10 mètres du Chemin du Sucre et du Chemin des Enfants à la Mer. Pour cela, la Ville acquiert à titre gratuit les parcelles MI 0444, MI 0445, MI 0446, d'une superficie de 451m², propriétés de la SCI Les Bastides de la Mer, nécessaires aux opérations n° 30 et 105 du POS et lui cèdent à titre gratuit la parcelle MI 0442, d'une superficie de 14 m².

La demande de subvention pour l'éclairage public auprès de Hérault Energies

● ● ● A l'unanimité des votants (abstention de Mme Denestèbe). Afin de solliciter l'aide financière la plus élevée possible des partenaires concernés sur le projet défini en matière d'éclairage public. Face à la vétusté du parc d'éclairage public, la Ville a en effet décidé de passer un contrat de partenariat avec un groupement d'entreprises, qui prévoit des travaux de mise en conformité des installations, de mise en lumière d'édifices publics d'intérêt patrimonial et d'économie d'énergie. Coût de l'opération : 3 091 163,55 € HT, pour la première année. Durée de l'opération : 6 ans.

La modification des sous-traités de concessions de plage

● ● ● A la majorité des votants (7 votes contre de l'opposition). Afin de facturer tout dépassement de la surface autorisée, conformément à l'article 15 des sous-traités d'exploitation des concessions de plages. Le montant de la pénalité à appliquer par mètre carré supplémentaire est donc le suivant : 6,66 €/m² pour les jeux d'enfants, 13,34 €/m² pour la location de matériel et 24 €/m² pour la location de matériel avec buvette.

LES COMITÉS DE QUARTIER en visite à la station d'épuration "Posidonia"

Depuis la rentrée 2008, chacun des sept Comités de Quartier a été invité à visiter la station d'épuration "Posidonia" préalablement à chacune de leur réunion qu'ils tiennent régulièrement avec l'intégralité des membres du Comité, les techniciens et les élus. Cette visite a été l'occasion pour tous de découvrir le travail nécessaire à la dépollution des eaux usées avant leur rejet dans la nature. Tout d'abord, il leur a été expliqué les différents modes de traitement des eaux usées avec une présentation de l'organe qui reçoit tous les effluents d'eaux usées provenant d'Agde et de Vias. Ensuite, ils ont pu découvrir les différentes tranches de traitement primaire de type physico-chimique avec la présentation des équipements en place qui permettent le traitement physique et chimique des effluents dont la capacité est de 2850 mètres cubes par heure. C'est dans le bâtiment qui abrite le traitement secondaire des effluents (2400 mètres cubes par heure en pointe) par biofiltration que la visite s'est poursuivie avant de se rendre dans les locaux de supervision de la station d'épuration. Pour clôturer



la visite, les membres des Comités de Quartier ont pu discuter et poser de nombreuses questions au personnel en charge de l'exploitation et de la surveillance des installations d'assainissement.

L'un des messages délivrés est que tous les citoyens peuvent agir concrètement pour l'environnement. En effet, les visiteurs découvrent que "tout ne peut pas aller à l'égout". Les lingettes sont, par exemple, des déchets solides qui posent des problèmes d'obstruction dans les canalisations et à l'arrivée à l'usine. Les produits chimiques, tels les peintures ou diluants, doivent être apportés en déchetterie. Quant aux médicaments périmés, c'est au pharmacien qu'il faut les ramener.

Cette sensibilisation a été particulièrement appréciée par les Comités de Quartier, impliqués au quotidien dans la préservation et la valorisation de notre cadre de vie.

Grâce à cette découverte de la station, les visiteurs peuvent comprendre concrètement l'importance des investissements réalisés par la Ville d'Agde sur les installations d'assainissement (plus de 16 millions d'euros depuis 2001) afin de sauvegarder et de pérenniser la qualité des eaux du fleuve Hérault, de nos eaux de baignade et de notre littoral pour tous les Agathois et les nombreux touristes qui fréquentent Agde et le Cap d'Agde tout au long de l'année.



Des impôts dans vos sabots

Le débat d'orientation budgétaire habituellement prévu au mois de décembre n'a pas eu lieu.

Sans doute afin que le réveillon ne vous reste pas en travers de l'estomac et c'est l'unique cadeau de Noël que vous êtes en droit d'attendre de la majorité municipale.

Comme un lendemain de Réveillon, les agathois vont se réveiller dans le trimestre prochain avec une gueule de bois économique et fiscale, concoctée pendant la trêve des confiseurs.

Le premier mandat de Gilles D'ettore déjà suffit à absorber le matraquage de 25 % cumulés des bases et des taux de la fiscalité locale qu'il nous avait asséné à son arrivée.

Compte tenu de la minceur de ses réalisations concrètes mais somme toutes normales au vue de l'augmentation de la population, on aurait pu espérer une pause fiscale. Mais la supercherie de l'annonce fictive d'une baisse d'impôts en fin de mandat aura vite été mise à jour par la réalité des faits !

En d'autres lieux, on aurait appelé cela de la dissimulation hypnotique : Ce n'était en fait qu'un tour de passe passe électoraliste visant à nous faire prendre des vessies pour des lanternes et une gestion terne et sans dynamisme pour un exemple.

Dans son propre camp, la désolidarisation est aujourd'hui monnaie courante et les langues se délient. On parle de frais de bouche somptuaires, de dépenses inutiles et d'emplois inopportuns ! Le masque tombe enfin !

Mais le plus grave aujourd'hui, c'est que cette équipe n'est pas encore repue et qu'elle ne tire pas les enseignements du passé.

En ces temps de crise où toutes les composantes de la population souffrent de la crise économique, où les retraites n'ont pas été réévaluées, où les agathois qu'ils soient salariés ou commerçants subissent les méfaits de la récession, Gilles D'ettore choisi ce moment là pour déployer la large panoplie des augmentations qui risque de porter le coup de grâce à notre économie traditionnelle et touristique.

Au lieu de la chasse au gaspillage, le maire d'Agde commence par initier la chasse aux petits profits :

- Suppression de l'abattement général sur la taxe d'habitation qui touchera l'ensemble des agathois.
- Suppression de l'exonération de deux ans sur le foncier nouvellement bâti au détriment des jeunes foyers agathois.
- Création de la taxe sur les nouveaux terrains constructibles, handicapant encore plus un marché immobilier déjà peu florissant.

Rien que ces trois mesures font augmenter la partie locale des impôts de près de 8 %.

Mais à cela s'ajoute :

- Une Taxe sur les enseignes publicitaires qui vient affaiblir encore le tissu économique
- Les parkings payant au Cap d'Agde
- Une taxe de séjour qui augmente de + 16,7 %

Mais ceci n'est pour l'heure que le hors d'œuvre de ces festivités, la suite du banquet s'annonce de même augure et le mois qui arrive sera le théâtre d'un débat d'orientation budgétaire ou l'on nous servira la bûche finale sous forme d'augmentation générale des impôts locaux. Il est difficile dans ses conditions de souhaiter, aux agathois, une bonne et heureuse mais pour le moins, le groupe Agde à Venir vous témoigne de sa présence et de sa disponibilité totale dans l'épreuve qu'ensemble nous traverserons dans l'espoir de lendemain plus heureux.

Fabrice Mur
Conseiller Municipal
Pour le groupe Agde à Venir

La vérité des chiffres

La démagogie sous couvert de bonhomie peut toujours, en tout cas, le temps d'une élection, faire illusion. Mais les réalités concrètes rattrapent vite ceux qui se laissent aller à ce genre de facilités. La gestion d'une cité comme Agde suppose qu'un certain nombre de faits touchant à la vie économique et sociale soit pris en compte. Et pour ce qui concerne nos opposants, qu'ils le fassent avec un peu plus de rigueur et de sérieux qu'ils n'ont su mettre dans la gestion de leur propre compte de campagne. Pour donner des leçons, encore faut-il être crédible.

Ainsi quand nos opposants évoquent l'évolution de la fiscalité ces dernières années sur notre commune, il suffit de se pencher sur les chiffres pour comprendre qu'à l'inverse de nos prédécesseurs, le levier fiscal n'a été que très modérément utilisé. Récemment le Journal Le Midi Libre a comparé l'évolution des taux sur l'ensemble des villes de la région en distinguant les parts respectives de la Commune, du Département et de la Région dans la composition des impôts locaux.

Ce tableau, nous le reproduisons ici :

Evolution des impôts locaux des grandes villes de la région					
Villes	impôt moyen* par ménage en 2008	Augmentation de 2001 à 2008 en % Par ordre décroissant de l'évolution	Répartition de l'évolution (2001 - 2008) en %		
			Commune	Département	Région
Sète	2 165 €	+ 48,8 %	+ 53,3	+ 27,7	+ 102,9
Frontignan	1 748 €	+ 42,8 %	+ 46,1	+ 27,4	+ 100,0
Carcassonne	1 846 €	+ 38,3 %	+ 32,0	+ 46,9	+ 100,0
Alès	1 497 €	+ 32,8 %	+ 32,4	+ 27,5	+ 100,0
Narbonne	1 505 €	+ 26,3 %	+ 14,1	+ 43,6	+ 100,0
Perpignan	1 598 €	+ 25,9 %	+ 17,9	+ 39,0	+ 100,0
Montpellier	1 643 €	+ 24,9 %	+ 21,2	+ 27,1	+ 100,0
Millau	1 534 €	+ 22,8 %	+ 19,1	+ 32,8	+ 38,8
Lunel	1 846 €	+ 22,4 %	+ 18,0	+ 27,2	+ 102,6
Mende	1 221 €	+ 22,1 %	+ 13,7	+ 37,1	+ 102,9
Rodez	1 418 €	+ 20,3 %	+ 15,2	+ 32,3	+ 40,0
Nîmes	1 903 €	+ 20,1 %	+ 18,6	+ 17,3	+ 100,0
Agde	1 898 €	+ 18,4 %	+ 12,0	+ 27,3	+ 102,7
Béziers	1 728 €	+ 16,7 %	+ 9,8	+ 27,7	+ 102,6

Sources du Midi Libre du Mercredi 12 Novembre 2008.

Ainsi, sur les 14 principales villes de la Région, Agde est en 2^{ème} position des villes qui ont le moins augmenté leur fiscalité ces 7 dernières années. Si l'on compare l'évolution des taux qui s'appliquent à notre territoire selon les collectivités, la comparaison est tout aussi parlante :

Ville : + 12 %

Conseil Général : + 27,3 %

Conseil Régional : + 102,7 %

Ces deux derniers chiffres sont assez significatifs des choix faits en matière de fiscalité par les amis que se revendique Monsieur Mur.

Par ailleurs, quand celui-ci s'oppose à l'augmentation de la taxe de séjour, peut-être est-ce pour la simple raison qu'il préfère voir les Agathois payer à la place des nombreux touristes qui, certes, font vivre notre économie mais imposent par ailleurs pour les accueillir comme il se doit, de lourds investissements sur notre station qui, ne l'oublions pas, a désormais 40 ans.

Enfin, le déjà futur ex-Conseiller Municipal ne semble pas comprendre que la taxe sur les enseignes publicitaires a pour but premier de faire cesser la pollution grandissante que celles-ci provoquent sur notre tissu urbain. Peut-être est-ce là sa conception de la préservation de l'environnement et du Développement Durable.

La majorité municipale

Tradition

Le succès de la Fête du Vin Nouveau 2008

Nul n'est sans ignorer que depuis des siècles la viticulture est l'une de nos principales activités économiques. C'est en effet en Languedoc-Roussillon que l'on trouve les plus grandes vignes. Agde n'échappe pas à la règle et ce depuis des siècles. Et depuis plus d'un siècle, il est une tradition qui prend ses racines dans notre terroir : la Fête du Vin Nouveau. C'est pour cette occasion que les Agathoises forcément "belles" passent des heures à se parer et à se préparer, que les musiciens de rue jouent des airs anciens portés par un public qui les reprend en chœur et que toute une ville défile pour honorer l'événement, qui intervient au moment même où les vendanges sont enfin complètement rentrées en cave.



Le 19 octobre, cette tradition a été respectée de belle manière : la Fête du Vin Nouveau 2008 a été une vraie grande fête populaire. Organisée en collaboration entre l'Escolo dau Sarret, le Comité des Fêtes, le Conseil Paroissial, la Cave Coopérative Agde-Marseillan et la Ville d'Agde, la Fête du Vin Nouveau a commencé par un défilé depuis le Musée Agathois Jules Baudouin. Ce défilé était composé des Belles Agathoises, de groupes folkloriques venus de l'arrière pays, de musiciens, d'une peña et naturellement du Député-Maire d'Agde Gilles D'Ettore, accompagné d'Yves Michel, Maire de Marseillan et de nombreuses personnalités locales. Tous sont allés en procession au travers des rues du Cœur de Ville, depuis le Musée jusqu'à la Cathédrale Saint-Etienne pour assister à la messe traditionnelle. Se tenant à l'entrée, le père Yannick Casajus y a accueilli chaleureusement chacun avant de célébrer l'office accompagné par des chants religieux magnifiquement interprétés par la chorale Mélopoïa. La messe s'est terminée avec la reprise par toute l'assemblée – la Cathédrale étant comble – de l'hymne agathois "La Dagtenco". Et, en sortant de la Cathédrale, le cortège reformé s'est dirigé vers le parvis de la Maison du Cœur de Ville pour "l'Offrande du Raisin". Les groupes folkloriques ont effectué des démonstrations de danses régionales et ont été longuement applaudis par le public présent. La fête a pris fin sous les voûtes de la Maison du Cœur de Ville afin de déguster le nectar 2008 accompagné de pain, de fromage et bien sûr de raisin. Un moment agréable où chacun a pu se retrouver dans la convivialité et la tradition.

Souvenir

Journée des Harkis : hommage à ceux qui ont défendu les valeurs de la République

Le 25 septembre marque la date officielle de la journée dédiée aux Harkis. Agde est l'une des rares villes françaises à rendre un hommage particulier à ces anciens combattants de la Guerre d'Algérie. C'est devant la stèle en mémoire aux Harkis que se sont ainsi réunis autour du Député-Maire Gilles D'Ettore, Jean-Claude Pégliion, Vice-Président Départemental de l'Union Nationale des Anciens Combattants Musulmans, Pierre Connan, Président de l'Union des Combattants section Agde, les membres du Conseil Municipal, les représentants des associations patriotiques et les porte-drapeaux. Après le dépôt de gerbes et les honneurs, Jean-Claude Pégliion a pris la parole pour souligner les dernières avancées réalisées dans le long chemin menant à la reconnaissance historique des Harkis. Loin d'être passéiste, il s'est également projeté dans l'avenir. "Cette cérémonie n'a de sens et de pertinence que par le travail de mémoire qu'il autorise et qui est absolument nécessaire si l'on veut éviter que l'immonde et l'irréparable ne se reproduisent. Enfants de la Méditerranée, les membres de l'Union Nationale des Anciens Combattants Musulmans entendent apporter leur contribution à l'émergence de la future Union Pour la Méditerranée chère au Président de la République".

Le Député-Maire Gilles D'Ettore a ensuite pris la parole pour "rendre hommage à tous ces Français dont le sort, en Afrique, puis l'accueil, en métropole, n'ont pas été glorieux. Il y a heureusement aujourd'hui un consensus autour de la reconnaissance de la mémoire de ceux qui se sont battus pour la République en Algérie. La moindre des choses est de regarder ces combattants les yeux dans les yeux et de les défendre comme ils ont eux-mêmes défendu les valeurs de la France".





Gastronomie

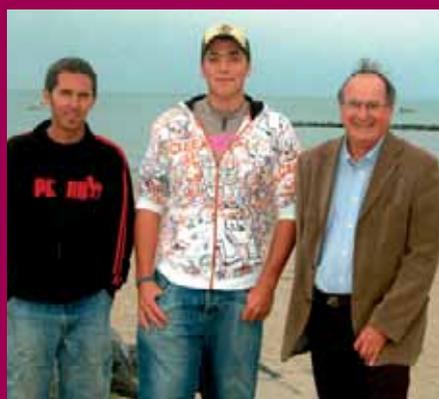
Le bio s'invite à la table des scolaires et de l'Age d'Or !

Un partenariat autour des saveurs et du goût a été signé en juillet dernier entre la Ville d'Agde et la Sogères, nouveau délégataire de la restauration scolaire et municipale. C'est dans ce cadre que, le 25 septembre, lors d'une conférence de presse qui s'est tenue à l'école Jules Verne, la Sogères a présenté une opération intitulée "Le Bio s'invite à table". Un engagement pris par la société et la Ville, qui vise à proposer un menu bio par mois dans les restaurants scolaires et un par trimestre dans les foyers de personnes âgées de la commune.

Pour cette première, les enfants ont donc pu déguster un repas entièrement issu de l'agriculture biologique en compagnie du Député-Maire d'Agde Gilles D'Ettore, du Directeur Régional de la Sogères, Denis Gautier, ainsi que de plusieurs élus.

L'occasion d'aborder, ou plutôt d'apprécier, l'une des exigences du Ministère de la Santé dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et à laquelle répond cette opération : faire consommer, d'ici à 2012, 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. Un succès déjà attesté par les assiettes vides des personnes présentes et ce, quel que soit leur âge !

Pour plus d'information sur cette opération ou les menus proposés, rendez-vous sur le site de la Ville, à la rubrique Education en tapant : www.ville-agde.fr



Basket

Agde a accueilli son premier tournoi Pro A

A l'initiative de la Ville d'Agde et du Club de Basket, le Palais des Sports a accueilli, les 19 et 20 septembre derniers, en prémisses au Championnat de France, un tournoi de basket de haut niveau, comme



il ne s'en était jamais déroulé sur la commune ! Quatre équipes de grande qualité se sont en effet affrontées durant deux jours, pour le plus grand plaisir des spectateurs qui ont pu voir évoluer sur le terrain agathois des équipes de renom comme le JDA Dijon Basket, l'ASVEL Lyon-Villeurbanne, l'HTV Basket Hyères-Toulon et la SIG Basket-Ball de Strasbourg.

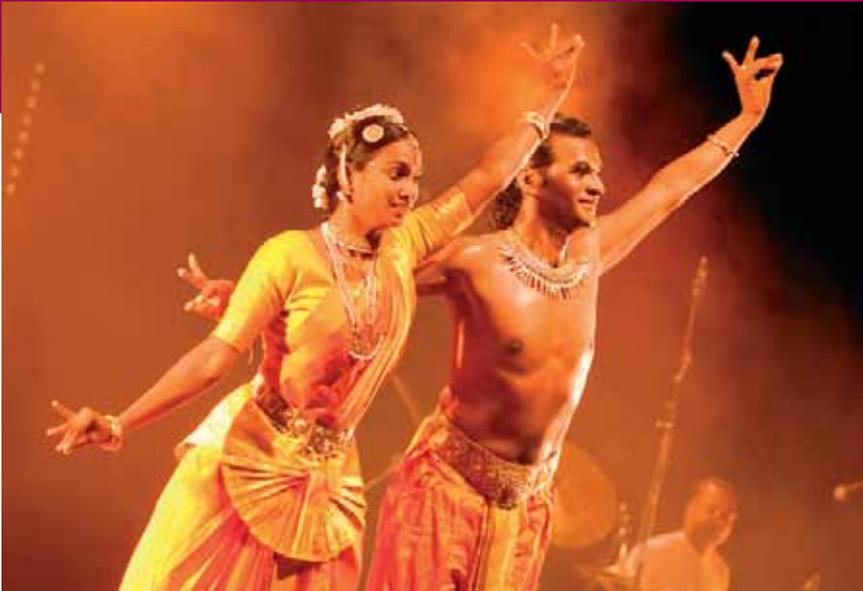
Deux soirées exceptionnelles rythmées par le son du ballon orange et des quarts temps. Le vainqueur de ce tournoi, le JDA Dijon Basket, a battu en finale l'ASVEL Lyon-Villeurbanne par 86 points contre 69. Un beau moment de sport que le Député-Maire d'Agde, Gilles D'Ettore, a tenu à immortaliser en remettant à l'équipe vainqueur un Ephèbe en guise de trophée. "Cette initiative sportive a été appréciée de tous et sera, je l'espère, renouvelée l'année prochaine".

Sport de glisse

Le kitesurf a le vent en poupe sur Agde !

Cet été, la Ville d'Agde inaugurerait une zone totalement dédiée à un sport de glisse en vogue, le kitesurf. Située plage de la Tamarissière, près de l'embouchure du Canal de Clôt, celle-ci permet depuis aux passionnés de performer en toute sécurité ! Premier objectif atteint pour l'association les "Kids", qui s'en était remis au Conseil Municipal des Jeunes pour faire aboutir ce projet. La deuxième étape, nous confie Vincent Vachard, l'un des "Kitesurfeurs Indomptables du Sud", est de pouvoir organiser prochainement des compétitions. L'occasion lui a été donnée de poser la question à l'Adjoint au Maire chargé des Sports, André Tobena, lorsque celui-ci est venu accueillir sur le site, le 17 septembre dernier, un kitesurfeur professionnel et agathois : Bastien Bollard. Entre le Maroc et le Brésil, Bastien a fait une halte à Sète pour participer à l'une des cinq manches du Championnat de France. Avec un joli palmarès à son actif - il a terminé 8^{ème} au Championnat de France et se situe au 20^{ème} rang mondial dans la catégorie "KPWT" (Kite Pro World Tour) - Bastien représente un sérieux atout pour le développement local de ce sport sur la commune. Il ne reste plus aujourd'hui à l'association qu'à présenter un projet de manifestation réfléchi à la Ville !

Pour tous ceux qui souhaitent se rallier à cette association, un contact unique : <http://kids-action.over-blog.com/>



Saison Culturelle

"Jazz et Râgâs" a envoûté le Palais des Congrès

Raghuneth Manet, figure emblématique de la danse et de la musique indienne, nous a fait le privilège de se produire, le 16 octobre dernier, sur la scène du Palais des Congrès du Cap d'Agde, ouvrant de bien belle manière la 7^{ème} Saison Culturelle.

Sacré meilleur danseur d'Inde, il a donné la réplique pendant plus de deux heures à une autre légende vivante mais cette fois-ci du jazz : le saxophoniste Archie Shepp. Au début du concert, quelques notes ensorcelantes du saxophoniste, puis quelques esquisses de danse et, dans un fondu par-

fait, c'est toute la formation qui a transporté le public avec une musique lointaine aux harmonies colorées. Entre les percussions de Ravi Magnifique et la contrebasse de Wayne Dockery, Raghuneth nous a initié, le temps d'une soirée, à l'art de la veena indienne, ce luth ancien du sud du pays qui a laissé aujourd'hui place au sitar. Autrefois utilisé principalement dans les lieux de culte, sous les arbres sacrés, il traverse désormais les frontières des croyances pour le plus grand plaisir des spectateurs. Et quelle belle leçon d'improvisation ! Un succès confirmé par les applaudissements vibrants de l'assistance, qui ont donné lieu à un rappel tout aussi improvisé.

Cette soirée du 16 octobre fut donc un début des plus prometteurs pour la nouvelle édition de la Saison Culturelle, laquelle s'est poursuivie, le 29 novembre dernier, par une pièce de théâtre intitulée "Correspondance de Groucho Marx" et interprétée notamment par Jean-Pierre Marielle et sa sublime voix de stentor, puis le 4 décembre avec "Entre autres" de et avec Jean Rochefort.

Solidarité

L'UPTN et le Camping Oltra roulent pour la Croix-Rouge

Avant l'été, le local de la Croix-Rouge d'Agde et tout ce qu'il contenait a été décimé par un incendie. Suite à cette catastrophe, l'Union des Professionnels du Tourisme Naturiste (UPTN) a décidé d'attribuer à la Croix-Rouge Française les recettes perçues lors de l'organisation de la 6^{ème} édition de la "Solex'Cap", le rassemblement Solex du Cap d'Agde. A l'issue des inscriptions à la macaronade géante organisée au centre commercial Héliopolis, la somme de 1 500 euros a été récoltée. Le camping CHM Oltra a lui aussi décidé de participer à ce geste solidaire en offrant la somme de 400 euros. Et c'est le mercredi 8 octobre, en présence du Député-Maire Gilles D'Ettore, de Jean-Michel Oltra, Directeur du camping, de Gaby Ruiz, Conseiller Municipal chargé des Festivités mais également Président de l'UPTN et des participants à la Solex'Cap, que Christophe Savalle, Président de la Croix-Rouge d'Agde s'est vu remettre un chèque de 1 900 euros. Pour tous, le message était le même : "la Croix-Rouge nous aide, aujourd'hui c'est à notre tour de l'épauler".

Le Député-Maire d'Agde, après avoir remercié toutes les personnes qui se sont associées à ce magnifique geste de solidarité, s'est adressé plus particulièrement aux représentants de la Croix-Rouge. "Chacun sait le travail que vous accomplissez pour que les animations soient sécurisées. Il est bon de rappeler qu'il existe des bénévoles qui, comme vous, malgré le manque de moyens, continuent leurs actions comme vous l'avez fait pour les animations du Village cet été. Ces dons sont l'expression de la reconnaissance des professionnels du tourisme du Village Naturiste, des "professionnels citoyens"."





Culture

Présentation du livre "Le Concile d'Agde et son temps"

Ses trois auteurs faits Citoyens d'Honneur de la Ville

C'est le 9 octobre dernier, à la Maison des Savoirs, que Jean-Claude Rivière, Jean-Paul Cros et Jacques Michaud ont présenté devant un public venu nombreux, parmi lequel avaient pris place le Député-Maire d'Agde Gilles D'Ettore, Yvonne Keller, son Adjointe en charge de la Culture et Christine Antoine, Conseillère Municipale déléguée au Patrimoine, leur magnifique ouvrage intitulé "Le Concile d'Agde et son temps, 506-2006".

Cette "Bible" de 465 pages reprend tous les travaux de recherche que les trois hommes ont effectués pour la célébration du quinzième centenaire du Concile d'Agde, laquelle s'était déroulée en septembre 2006. Il faut dire que tous trois sont des spécialistes dans leurs domaines et des passionnés de notre ville : Jean-Claude Rivière est ainsi médiéviste ; Jean-Paul Cros est président du GRAA (Groupe de Recherches Archéologiques d'Agde) ; quant à Jacques Michaud il est notamment professeur d'histoire du droit à l'Université de Montpellier I.

Tout en présentant leur ouvrage commun, les trois auteurs ont tenu, pendant près d'une heure, une petite conférence pour rappeler aux auditeurs les grandes lignes du Concile. Ils ont ensuite remercié toutes les personnes qui leur ont permis de réaliser et de mener à bien ce projet éditorial.

Le Député-Maire d'Agde, entouré de ses élus, les a félicités pour leur remarquable travail avant de les honorer en les faisant



Citoyens d'Honneur de la Ville. Il a ainsi remis à chacun, avec l'aide d'Yvonne Keller et de Christine Antoine, l'écharpe de Citoyen d'Honneur ainsi que la médaille de la Ville.

Pour terminer la soirée, et avant de partager le verre de l'amitié, Jean-Claude Rivière, Jean-Paul Cros et Jacques Michaud ont longuement dédié leur bel ouvrage !

Souvenir

Cérémonie de la Sigoise au cimetière d'Agde



La date du 4 octobre marque symboliquement les 20 ans de la construction du Monument érigé au cimetière d'Agde à la mémoire "de nos morts, ceux qui offrirent leur vie pour la patrie au cours des deux Guerres Mondiales, les victimes et les disparus du conflit en Algérie". C'est ainsi que, devant une assistance composée de Lucienne Labatut, Conseillère Municipale chargée de la Citoyenneté, des représentants des associations patriotiques, des porte-drapeaux, de rapatriés d'Agde, mais également de la Croix-Rouge et d'anciens combattants, Monsieur Valentin, membre du bureau de l'Amicale Nationale de la Sigoise, a exprimé "notre profonde reconnaissance à tous ceux à qui nous devons la construction de ce Monument en 1988, sur un terrain cédé gracieusement par la Municipalité de la Ville d'Agde". Recueillement également "devant l'œuvre des anciens qui abandonnèrent leur sol, le plus souvent pour fuir la misère, afin de reconstruire une vie en Algérie".

Après avoir évoqué, non sans émotion, le souvenir de ceux qui vécurent à Saint-Denis-du-Sig, petite ville située en terre d'Oranie, Monsieur Valentin a conclu son discours en évoquant ce mal qui s'étend à toutes les autres cérémonies patriotiques, celui de l'oubli : "plus tard, bien plus tard, quand ces manifestations n'auront plus lieu, le promeneur arpentant les allées du cimetière d'Agde s'arrêtera peut-être, en curieux, devant notre stèle et après y avoir lu les inscriptions se dira qu'en Algérie, en terre d'Oranie, a existé une petite cité, Saint-Denis-du-Sig. Oui, elle a bien existé cette petite cité, active et laborieuse, et tant aimée, bâtie le long d'un imposant oued et blottie parmi de verdoyantes oliveraies".

Commemoration

Un 90^{ème} anniversaire...

...POUR une mémoire
PLUS vivante que jamais



Le dernier des Poilus français s'est éteint au printemps dernier. Il n'y a plus désormais de mémoire vivante et directe de la "Grande Guerre", situation nouvelle rendant d'autant plus nécessaire le devoir de mémoire. La commémoration du 90^{ème} anniversaire de l'Armistice, qui s'est déroulée le 11 novembre dernier en présence du Député-Maire d'Agde Gilles D'Ettore, de Rémy Glomot, Conseiller Municipal délégué aux Associations patriotiques, de Paul Alric, Président de l'Association des Anciens Combattants d'Agde, de Pierre Connan, Président de l'Union des Combattants, des membres du Conseil Municipal, des porte-drapeaux et des représentants des associations patriotiques ainsi que d'un large public, avait donc une importance particulière.

Pierre Connan a évoqué les pertes humaines et leurs conséquences, qu'engendrent toutes guerres. Il a aussi souhaité élargir le sens de cette commémoration : "il faut que le 11 novembre demeure un jour d'hommage et de recueillement pour tous ceux de toutes les guerres qui sont "Morts pour la France". Nous le devons aux aînés, notamment à ceux de 39/45 qui ont ravivé la Flamme du Soldat Inconnu au péril de leur vie le 11 novembre 1940, à ceux d'Indochine, de Madagascar, d'Afrique du Nord et aux OPEX, d'hier, d'aujourd'hui et de demain pour que vive la France". Ce fut ensuite au tour du Député-Maire Gilles D'Ettore de prendre

la parole. "C'est toujours avec une émotion particulière que nous commémorons, chaque année à l'occasion du 11 novembre, la fin de la Grande Guerre. L'effroyable destin qui fut celui de toute une génération de jeunes Français, dont il ne reste quasiment plus de témoins aujourd'hui, nous rappelle combien les haines sur notre continent furent dévastatrices. Ce douloureux souvenir nous ramène à la question de l'Europe et de sa nécessaire unité dans le respect des nations et de leurs identités respectives. Les solidarités que nous avons su construire depuis plus de 60 ans ont mis un terme aux affrontements qui, durant des siècles, ont vu les peuples d'Europe s'entredéchirer avec une conséquence qui prend forme en

1918, la fin de la domination européenne sur le monde et l'émergence d'une nouvelle super puissance : les Etats-Unis. Aujourd'hui, d'autres puissances ont émergé et l'Europe n'est plus qu'un acteur parmi d'autres sur la scène internationale. Il n'en reste pas moins que notre histoire, la grandeur de notre civilisation et la force des valeurs qu'à travers le temps nous nous sommes forgées, donnent à l'Europe et tout particulièrement à la France, un rôle majeur pour aider l'humanité à trouver le chemin qui mène vers la paix et la démocratie. Il y a quelques jours, les Américains ont choisi un nouveau président dont les qualités propres induisent, de la part de ceux qui l'ont désigné, une volonté de rupture avec leur passé récent. Doit-on rappeler le choix fait par la France en 2003, de ne pas soutenir l'intervention en Irak ? Doit-on se souvenir des réactions que notre décision a suscitées outre-Atlantique et parfois même de ce côté-ci de l'océan ? A l'époque, notre Ministre des Affaires Etrangères avait rappelé les leçons qu'un pays vieux comme le nôtre avait su retirer de son histoire et des tragédies qu'il avait eues à traverser. Barack Obama était de ceux, et ils étaient peu nombreux, qui aux Etats-Unis, avaient adhéré au discours de la France. Le dialogue que nous saurons entretenir avec lui sera, à n'en pas douter, fructueux pour la paix et la résolution des conflits qui empoisonnent encore aujourd'hui de nombreuses régions de la planète. Mais au-delà de ce partenariat nécessaire, c'est en Europe que nous devons faire naître les solutions aux enjeux qui sont aujourd'hui les nôtres. En Géorgie, l'Europe a su parler d'une seule voix, à l'initiative de la France et de son Président pour obtenir le cessez-le-feu. Confrontée à la crise économique et financière, c'est dans la coopération intergouvernementale, là encore faut-il le rappeler à l'initiative de la France, que des engagements ont pu être pris en coordination avec l'ensemble de nos voisins. L'Europe sera forte si elle sait rester unie tout en tenant un discours qui lui reste propre et non subordonnée à d'autres puissances. C'est la vocation de la France que de nous amener à cette unité dans l'indépendance. C'est aussi pour le monde, un des meilleurs atouts dont il dispose, pour que plus jamais dans l'avenir, il ne revive les affres de la Grande Guerre que nous commémorons aujourd'hui".

Compétition

National Tennis Cup : une édition très prisée !

Pour faire simple, la "National Tennis Cup" est le plus grand tournoi au monde de tennis amateur ! Homologué par la Fédération Française de Tennis, ce tournoi est disputé par classement, au terme duquel est désigné un vainqueur dans chaque tableau, de non-classé à 2/6. C'est après quelque 130 épreuves qualificatives que les participants des 125 centres concernés ont posé leurs raquettes au Cap d'Agde, du dimanche 26 octobre au samedi 1^{er} novembre 2008, pour disputer la phase finale.

Accumulant 21 années d'expérience, cet événement majeur du monde du tennis amateur est devenu une véritable institution. André Tobena, Adjoint au Maire chargé des Sports, présent sur l'événement, a tenu à souligner que "cette année plus que jamais, nous avons eu la satisfaction de voir de grands noms du tennis comme Amélie Mauresmo, Richard Gasquet, Sébastien Grosjean ou encore Gilles Simon !



Cet événement, ancré dans le calendrier des manifestations agathoises, permet d'accueillir sur notre station plus de 6000 personnes à une période de l'année où la fréquentation est moins importante".

Cela aura été sept jours de tennis, de convivialité et... de fête pour nos joueurs venus de la France entière. Ce rendez-vous désormais incontournable sera reconduit l'année prochaine à la même période.

Pour plus d'informations : <http://www.tenniscup.com>

Rendez-vous

8^{èmes} rencontres nationales et internationales d'échecs au Cap d'Agde

Une nouvelle génération de joueurs d'échecs est apparue ces dernières années : de très jeunes joueurs qui gravissent au pas de charge les échelons du classement Elo (voir encadré). Le Norvégien Magnus Carlsen, 18 ans à peine (déjà classé 2775 Elo), fait partie du top 5 des meilleurs joueurs au monde et deviendra à ne pas douter le N°1 mondial ces prochaines années ; le premier Français Maxime Vachier-Lagrave, 18 ans également (2681 Elo), est lui prêt à entrer dans le cercle fermé des 10 meilleurs mondiaux ; sans oublier la Chinoise Hou Yifan, 14 ans et classée 4^{ème} joueuse mondiale...!

Ils font partie du groupe fermé des 16 grands maîtres internationaux présents au Cap d'Agde pour les rencontres internationales organisées par la CCAS du samedi 25 octobre jusqu'au samedi 1^{er} novembre 2008. En effet, tous les deux ans, le Cap d'Agde accueille, au village vacances de la Caisse Centrale d'Activités Sociales du personnel des Industries électrique et gazière (CCAS), cet événement majeur de la planète échecs qui est devenu au fil des ans le 1^{er} événement d'échecs européen. Cette année, de nouveaux records ont été battus avec plus de 740 joueurs qui ont disputé 4500 parties lors des six tournois au programme ! Anatoli Karpov, ambassadeur également de l'Unicef, est très fier d'être le parrain de ces rencontres internationales.

C'est l'Américain Hikaru Nakamura qui s'est finalement imposé en finale contre le favori de l'épreuve et numéro 3 mondial, l'Ukrainien Vassily Ivanchuk, succédant ainsi à Teimour Radjabov au prestigieux palmarès du Trophée CCAS. Notre jeune Français s'est incliné avec tous les honneurs en demi-finale.

A noter que le rendez-vous pour la prochaine édition est d'ores et déjà pris pour 2010.



Classement ELO

Le monde des échecs prit un tournant décisif dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle grâce à un homme, Arpad Emerick Elo (1903-1992), scientifique hongrois, établi aux Etats-Unis. Ce professeur de physique mit au point en 1959 un système de calcul comparatif, permettant d'évaluer le niveau des joueurs d'échecs. Aujourd'hui, le classement Elo est devenu la norme internationale :

- 1000 : débutant enfant
- 1200 : débutant adulte
- 1400 : joueur amateur
- 1600 : joueur de club
- 1800 : bon joueur de club
- 2000 : niveau national
- 2200 : Maître national
- 2400 : Maître international
- 2500 : Grand Maître international
- 2600 : les 100 meilleurs joueurs du monde
- 2700 : les 10 meilleurs joueurs du monde
- 2800 : seuls 4 joueurs Gary Kasparov, Vladimi Kramnik, Veselin Topalov et Vishanatan Anad ont, à ce jour réussi à dépasser les 2800 points Elo.

à noter

Du 15 janvier au 21 février 2009 Recensement de la population

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, comme Agde, la collecte se déroule chaque année auprès d'un échantillon de 8 % de leur population dispersé sur l'ensemble du territoire. En cinq ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué. Si votre logement appartient à l'échantillon recensé cette année, vous allez prochainement recevoir les questionnaires du recensement. Tout le monde n'étant pas interrogé la même année, il se peut que vous soyez recensé cette année et qu'un membre de votre voisinage ne le soit pas. Ainsi, à partir du jeudi 15 janvier 2009, les agents recenseurs, identifiables grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent leur photographie et la signature du Maire, déposeront au domicile des personnes recensées les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupèrera lorsque ceux-ci seront remplis. Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez également les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee. Les questionnaires doivent être remis au plus tard le 21 février 2009. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

Pour savoir si vous allez être recensé cette année, ou pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez le service réglementation de la Mairie Mirabel au 04 67 94 63 32. Les résultats des enquêtes de recensement seront disponibles sur le site www.insee.fr

Du 14 au 18 janvier 2009 Repas de la Ville

Come chaque année, la Ville d'Agde organise au mois de janvier le repas de la Ville pour nos aînés. Ainsi, la Salle des Fêtes accueillera du 14 au 18 janvier 2009, tous les Agathois, âgés de 60 ans et plus et résidant à l'année sur la commune, qui se seront inscrits au préalable pour venir partager ce moment de convivialité.

Inscriptions : le mardi 6 et le mercredi 7 janvier 2009 à la Salle des Fêtes d'Agde de 9h à 11h et de 14h à 15h30 et éventuellement le jeudi 8 janvier au Service Action Retraite, sous réserve des places disponibles. Documents à présenter : carte d'identité, avis d'imposition 2007 et quittance EDF ou Télécom. La participation financière des retraités sera calculée en fonction de toutes leurs ressources annuelles (pension, retraite, rente, revenus fonciers, capitaux mobiliers et immobiliers etc.) sur présentation de l'avis d'imposition ou de non imposition.

*Renseignements auprès du Service Action Retraite rue du 8 mai 1945, Agde
Tél. 04 67 94 66 30
Salle des Fête, rue Brescou, Agde*

21 janvier 2009 Cérémonie des Vœux

Le Député-Maire Gilles D'Ettore adressera ses vœux à la population le mercredi 21 janvier à 19h à la Salle des Fêtes d'Agde.
Salle des Fêtes, rue Brescou, Agde

Du 13 février au 17 mai 2009 Exposition "Azéma, une famille d'artistes agathois"

La Direction des Musées d'Agde et plus particulièrement le Musée Agathois Jules Baudou présentent à l'espace Molière une exposition des œuvres des frères Azéma, une famille d'artistes agathois. Réalisée en collaboration avec de grands Musées Nationaux tels que l'Ecole Nationale des Beaux-arts de Paris, le Musée des Augustins de Toulouse, le Musée Fabre de Montpellier... des collections privées et la Ville d'Agde, cette exposition qui ouvrira ses portes au public le 13 février 2009, permettra de découvrir plus d'une centaine d'œuvres des frères Azéma. A noter que certains tableaux seront visibles au Musée Agathois, situé 5, rue de la Fraternité en Cœur de Ville.

*Exposition visible du 13 février au 17 mai 2009.
Entrée : 2.50 euros. L'acquiescement de l'entrée de l'exposition donne accès gratuitement au Musée Agathois
Inauguration le vendredi 13 février
Espace Molière, Place Molière, Agde*

etat civil

NAISSANCES

DUFRENOY Kessy - CHEVESTRIER Ruben - ERNST Hugo - DRIPSIT - - VOCAISON Noé - BACHELIN Margaux - VALCARCEL Jayson - PEREZ Noa - DUBOIS Luka - MERRADI Sabrina - MOULEKAF Larbi - Sami - ROS CATALA Yan - DURASNEL Alexis - SOUQUES Léa - OMHMED Btisssem - OOSTERS Lily - DUMONT Adam - LAB Manon - IZARD Gabin - BLANCAS - - PATRACH Tyler - DE LA ASUNCION Ilyan - BABAUD Cassandra - ANDRE Djany - PATRAC Swan - DI FIORE Sérèna - MASSADI Yassine - BOUDOUF Yamine - GUETARI Lina - AMAKRANE Rhyann - SOLES Abraham - MIROL Raphaël - BRYANT - - MATHÉ Dylan - DESSEIGNET Tess - RIVALLO Lony - CÈBE Margot - KRADEMCHARAH Sana - PEREZ - - CELARIER Nolann - VIN Nowa - RÉFRÉGÉ Marina - JUGLA Rose - ARMAND Yanis - BOURRIQUEL Nathaël - LAUTREC Kirstan - SLIMANE Réda - OLIVER Léa - TRIPONNEY - - LABAT Léa - REVEL Julia - PINOL - - PAGES Lucas - MELLACH Mayline - MATIGNON Lola - SEJEAN Elise - WINTERSTAN Leilani - NADAUD Bastien - GONZALEZ Romane - REY Ezékiel

MARIAGES

SOL Guilhem et BOROJEVIC Ingrid - GONZALEZ PUERTA Denis et CIGLIA Cathy - DESFONTAINES Jocelyn et GUILLER Julie - COMPANY José et REYNIER Nathalie - CENTA Grégory et SANCHEZ Sandrine - DIALLO Abdoulaye et COSTANZO Laure - LOPEZ Cédric et SAGNE Noémie - TRYNIS-ZEWSKI Richard et MONTAGNON Ghislaine - BOMMAREZ Pierre et SOULIM Aurélie - STENNIER Sébastien et DOUCHIN Angélique - COLOMBE Xavier et DELHAY Elsa - FOUREUR Gilbert et GOSSELIN Sandra

DECES

CHAPEAU Henri, 88 ans - JEANJEAN Geneviève, 91 ans - GALLUR Marc, 92 ans - DUMONT Jean - Pierre, 67 ans - MATHIEU Augustine veuve SÉNÉGAS, 77 ans - LORENTE Michel, 57 ans - GARCES Francis, 77 ans - HÉBERT Henri, 81 ans - PERRET Paul-Marcel, 84 ans - ILLAMOLA José, 101 ans - PAUTASSO Robert, 66 ans - EYMEINIER Marie épouse BAZIN, 76 ans - FERNANDEZ Araceli veuve SALADO, 90 ans - CARON Serge, 49 ans - GUIRADO PENA Antonio, 79 ans - COFFARO Ange, 67 ans - BLACHAS Marie veuve LUCAS, 90 ans - SICRE Eugène, 89 ans - LÉGER Jacques, 84 ans - ALLEMAND Isidore, 90ans - LAMBERT Jeanne veuve BRIDA, 92 ans - DARMUS Césarine veuve ALLEMAND, 87 ans - De CHABANNES Yves, 80 ans - CALVET Odette veuve CALS, 80 ans - LANGE Cécile épouse ROCOURT, 79 ans - MAUREL Anne-Marie épouse PATRAC, 42 ans - SANCHEZ Angèle épouse D'ISANTO, 77 ans

Exposition



13 février ▶ 17 mai 2009

Espace
Molière

Le Musée Agathois
Jules Baudou présente

AZÉMA

Une famille d'artistes agathois

